

HENRI I^{er} BEAUCLERC

ROI D'ANGLETERRE
DUC DE NORMANDIE
SEIGNEUR DE DOMFRONT



*Henri Beauclerc tenant dans ses mains
le symbole de l'abbaye de Reading*

PORTRAIT PAR O. VITAL ● LES CHATEAUX ● L'ADMINISTRATION
● LA CHANCELLERIE ● LES RAPPORTS AVEC L'ARISTOCRATIE
NORMANDE ● L'ART ROMAN A L'EPOQUE D'HENRI BEAUCLERC

HENRI I^{er} BEAUCLERC

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	P 2
<i>Pierre BOUET</i> <i>HENRI Ier BEAUCLERC</i> <i>ROI D'ANGLETERRE ET DUC DE NORMANDIE</i> <i>(vu par Ordéric VITAL)</i>	P 4
EN COUVERTURE	P 20
<i>David S. SPEAR</i> <i>L'ŒUVRE ADMINISTRATIVE</i> <i>D'HENRI Ier BEAUCLERC</i>	P 21
<i>LA CHANCELLERIE</i> <i>D'HENRI Ier BEAUCLERC</i> <i>Compte-rendu de la Thèse d'Henri CHANTEUX (J.Ph. Cormier)</i>	P 28
<i>LE ROI HENRI Ier BEAUCLERC</i> <i>ET L'ARISTOCRATIE DE NORMANDIE</i> <i>Compte-rendu de l'étude de Judith A. GREEN (J.-Cl. Hennequin)</i>	P 33
<i>Maylis BAYLE</i> <i>L'ART EN NORMANDIE ET EN ANGLETERRE</i> <i>AU TEMPS D'HENRI Ier BEAUCLERC</i>	P 36
<i>Bernard BECK</i> <i>LES FORTERESSES</i> <i>D'HENRI Ier BEAUCLERC</i>	P 52

TOME XII
1992

Directeur
de la Publication
J.Ph CORMIER

Édité par l'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DU
CHATEAU DE DOMFRONT (A.R.C.D.)

Siège Social : Hôtel de Ville, 61700 Domfront

Permanence téléphonique : 33 38 47 84

Avec le concours de la Ville de Domfront
et l'Université Rurale Normandie-Maine

Avant-propos...

A bien des égards, Henri Beauclerc est un personnage méconnu. Ecrasé par la notoriété de son père, Guillaume le Conquérant, il est aussi désservi par sa réputation d'homme froid, calculateur, implacable, voire cruel. Et pourtant sa réussite ne le cède en rien à celle de son père, ni à celle de son petit-fils Henri II Plantagenêt, qui, comme lui, parvint à réunir les couronnes d'Angleterre et de Normandie.

Les principales dates de sa vie sont bien connues; que l'on nous pardonne de n'en faire ici qu'un court rappel :

Henri, dernier fils de Guillaume le Conquérant, est né en 1068 à Selby, dans le Yorkshire. Cette naissance sur le territoire de l'Angleterre sera plus tard un atout pour lui, quand il en revendiquera le trône. Son goût pour l'étude et ses connaissances lui valurent plus tard le surnom de Beauclerc. A la mort de son père, en 1087, il a 19 ans. Il n'obtient que 5.000£ de l'héritage de son père; l'aîné, Robert Courteheuse reçut la Normandie, le second fils, Guillaume le Roux, le Royaume d'Angleterre (on voit par là que malgré la couronne royale, la Normandie, plus riche et possédée héréditairement, était bien le "fief d'honneur" des descendants de Rollon).

Un an ne s'est pas écoulé qu'Henri rachète le Cotentin et l'Avranchin à Robert, toujours à court d'argent. Mais ses deux frères se liguent contre lui, et en 1091, vaincu, il doit céder ses possessions et prendre le chemin de l'exil, sur les terres du Roi de France.

1092 est une date décisive pour lui : révoltés contre leur seigneur Robert de Bellême, descendant par sa mère Mabile des fondateurs du bourg castral de Domfront, les habitants de cette cité se donnent à lui. Devenu seigneur de Domfront, Henri y résiste à Robert de Bellême, soutenu par le duc de Normandie.

1100 : Robert Courteheuse est à la croisade. Guillaume le Roux est tué lors d'un mystérieux accident de chasse dans la New-Forest. Sans hésiter, Henri revendique l'héritage de son frère et se fait reconnaître Roi d'Angleterre. Revenu de croisade, Robert Courteheuse mécontent débarque en Angleterre, mais les deux frères se mettent d'accord à Alton : Henri conserve l'Angleterre et Domfront.

1106 : Dernière étape de son ascension. La dégradation de la situation dans le duché détermine Henri à intervenir. 40 ans tout juste après Hastings, il bat Robert à Tinchebray (Orne), et devient également duc de Normandie. Il a reconstitué le domaine du Conquérant.

La suite de son règne est plus difficile. Henri se heurte aux seigneurs normands, à ses voisins (Roi de France et comte d'Anjou surtout). Il bat Louis VI à Brémule en 1119, et désarme le comte d'Anjou en lui donnant en mariage en 1129 sa fille Mathilde, appelée l'Emperesse car elle était la veuve de l'Empereur d'Allemagne Henri V. Mais sa vie était endeuillée depuis 1120, date de la disparition de son unique fils légitime, Guillaume "Aetheling", dans le naufrage de la Blanche-Nef au raz de Barfleur.

Les articles qui suivent témoignent de l'activité et des réussites de ce roi compétent. Sous son règne, la Normandie est bien protégée par une ceinture de forteresses dont le Duc-Roi veille à conserver le contrôle. La justice est assurée, l'armature administrative, partiellement héritée des règnes précédents il est vrai, se renforce, l'architecture romane s'épanouit. A bien des égards, l'Etat anglo-normand apparaît solide, en avance sur les autres principautés de son temps. Henri II, Richard Coeur-de-Lion hériteront de l'oeuvre d'Henri Beauclerc.

Les liens entre Henri et Domfront sont évidents. Henri avait eu comme précepteur Robert Achard; lors de la révolte des Domfrontais contre Robert de Bellême, c'est semble-t-il ce même Robert Achard (ou Harescher), gouverneur de la ville, qui alla trouver Henri dans son exil. Lors de l'accord d'Alton, Henri abandonna à Robert Courteuse tout ce qu'il possédait en Normandie à l'exception de Domfront :

"Il ne retint que cette place, parce qu'il avait promis par serment aux gens de Domfront quand ils le reçurent, de les conserver toujours en sa puissance, et de ne jamais changer leurs lois et leurs coutumes". (Ordéric Vital)

Il fit bâtir à Domfront le formidable donjon quadrangulaire dont il reste des ruines si imposantes, soit très tôt après son arrivée, soit au plus tard en 1123, date pour laquelle nous savons que des travaux (dont la nature n'est hélas pas précisée) furent effectués au château. Il protégea les abbayes de Savigny et de Lonlay. Les prieurés de Saint-Symphorien (bâti vers 1100) et de Notre-Dame-sur-l'Eau (peu après, vers 1120 ?), furent construits sous son règne et sans doute grâce à ses libéralités.

Et surtout, Domfront eut grâce à lui un statut tout particulier jusqu'à la conquête française de 1204. Possession personnelle d'Henri Ier puis des Rois anglo-normands ses successeurs, Domfront, situé au coeur d'une région riche en forêts, fut une de leurs résidences favorites. Ce fut l'âge d'or de cette cité.

Pierre BOUET

Maître de Conférence à l'Université de Caen

Henri 1er Beauclerc
Roi d'Angleterre et Duc de Normandie,
vu par Ordéric Vital

Ordéric Vital a consacré la dernière partie de son *Historia ecclesiastica*, livres 10 à 13, aux règnes des deux fils de Guillaume le Conquérant : Guillaume le Roux (1087-1100) et Henri 1^{er} Beauclerc (1100-1135). Dans ces livres qui traitent de la période dont l'auteur est le témoin, Ordéric est moins préoccupé que précédemment de la vie religieuse et des événements qui ont marqué les Églises normande et anglaise. Il évoque toujours avec précision les fondations monastiques, les changements de titulaires à la tête des évêchés et des abbayes, mais l'essentiel de son propos concerne désormais l'histoire politique du royaume anglo-normand¹.

De ces pages émerge la noble figure du roi Henri 1^{er} Beauclerc. A l'évidence le moine de Saint-Évroult admire ce troisième fils du Conquérant, qui, durant trente-cinq ans, parachève l'oeuvre de son père et devient le plus illustre des princes chrétiens d'Occident. Il est aisé de mettre en évidence les traits majeurs de la personnalité du roi Henri 1^{er}, tels qu'ils apparaissent dans l'*Historia ecclesiastica*. Ce portrait, pour subjectif qu'il soit, nous conduira à poser quelques questions essentielles, sur l'objectivité de l'historien, sur sa perception des problèmes politiques et sur la conception même qu'il pouvait avoir du pouvoir.

I. Portrait d'un Prince éminent

Ordéric Vital évoque sans cesse dans le cours de sa narration les éminentes qualités du roi Henri 1^{er}. Chaque épisode important lui permet de dégager un aspect essentiel de sa personnalité. Mais le fait que le roi n'a

1. Ordéric Vital, *Historia ecclesiastica*, 5 volumes, édition A. Le Prévost, Société de l'Histoire de France, Paris, 1838-1855 ; la dernière édition est celle de M. Chibnall, 6 volumes, Oxford Medieval Texts, Oxford, 1969-1980 (avec traduction anglaise). Les références en note seront toujours données d'après cette dernière édition.

comme adversaires que des êtres médiocres ou pervers peut donner au lecteur l'impression que ce portrait est plus l'affirmation d'un idéal, plus l'oeuvre d'un panégyriste que le reflet fidèle de la réalité historique. Avant de porter un jugement sur l'image qu'Ordéric Vital nous propose du roi d'Angleterre, essayons de dégager les traits majeurs de sa personnalité.

A. *Un chef d'armée invincible*

Henri 1^{er} s'impose, en premier lieu, par ses capacités de chef militaire. Doté d'une puissante armée, il a pu rétablir par la force des armes son autorité chaque fois qu'elle a été contestée. A trois reprises ce furent ses qualités de guerrier et de chef d'armée qui firent la décision dans des moments critiques. D'abord, le jeudi 2 août 1100, après la mort accidentelle de son frère Guillaume le Roux tué d'une flèche au cours d'une partie de chasse dans la New-Forest, Henri s'imposa par sa *uirtus* à Winchester et parvint ainsi à se faire couronner roi d'Angleterre. Il dut "sortir son épée du fourreau" pour que soit reconnu son droit à posséder le trésor royal face à des seigneurs soucieux de préserver les intérêts du fils aîné du Conquérant, Robert Courteheuse². A Tinchebray, ensuite, en 1106, il n'hésita pas à payer de sa personne et à engager le combat contre son frère pour mettre un terme à sept ans d'anarchie et de brigandage en Normandie. Par cette victoire militaire, Henri 1^{er} restaura l'unité du royaume paternel³. Enfin, en 1119, c'est encore par la force armée que le roi Henri 1^{er} brisa une formidable coalition dont le maître d'oeuvre était le roi de France, Louis VI le Gros. La rencontre eut lieu dans la plaine de Brémule près des Andelys et se conclut par la débâcle de l'armée française. Une fois encore l'initiative et l'intelligence militaire du roi firent la différence⁴.

Mais la puissante armée d'Henri 1^{er} ne fut jamais une armée de conquête. Le roi ne chercha jamais à s'en servir pour accroître son royaume et conquérir les comtés voisins. Bien que sollicité de venir s'emparer de la ville du Mans, Henri répondit "qu'il préférerait se consacrer à ses obligations légales plutôt que se charger par orgueil de travaux inutiles en terres étrangères"⁵. Il eut, il est vrai, assez de soucis avec ses propres barons rebelles qu'il devait sans cesse ramener à la raison par la force. De 1105 à

2. Dès la mort de son frère, Henri se précipita à Winchester où se trouvait le trésor royal. Après discussion et altercation, il réussit à s'en emparer: "La vigueur de l'héritier présent qui réclamait son droit s'imposa. Avec vivacité Henri mit la main à la garde de son épée et la tira du fourreau" (*presentis haeredis qui suum ius calumniabatur uirtus creuit. Henricus manum ad capulum uiuaciter misit et gladium exemit*(5, 290).

3. 6, 88-92.

4. 6, 234-240.

5. *Maluit sibi debita legaliter amplecti, quam peregrinis prae superbia et indebitis laboribus nimis onerare* (5, 304).

1135, le roi passa une grande partie de son temps à assiéger les forteresses ou les cités des seigneurs normands qui contestaient son autorité. C'est ainsi que de nombreuses villes furent la proie des flammes, comme Bayeux, Argentan, Falaise, Breteuil, Évreux.

Dans les situations difficiles, Henri s'impose donc par sa force (*robur*, *uirtus*) et par son courage (*fortitudo*)⁶. Sans ces deux qualités, un prince ne pourrait jamais exercer une quelconque autorité. L'exemple de Robert Courteheuse en donne une évidente démonstration. Le duc, au retour de la première Croisade, s'adonna à une vie de débauche, de plaisirs et de mollesse (*mollitia* et *socordia*) : il devint vite un objet de mépris pour ses sujets et perdit toute autorité sur ses vassaux. Sans le frein d'un pouvoir fort, ceux-ci s'adonnèrent au pillage et livrèrent la province à l'anarchie, cherchant à accroître leur puissance aux dépens de leurs voisins et de leur duc⁷.

D'un autre côté, Henri 1^{er} n'use pas de la force à la manière de son autre frère, Guillaume le Roux, qui gouverna l'Angleterre de 1087 à 1100. Même si celui-ci était un illustre chevalier, il se servait sans cesse de la force pour exercer son autorité et pour régler toutes sortes de conflits. Henri 1^{er}, lui, ne choisit la force armée qu'en toute dernière solution, après avoir essayé tous les autres moyens. Par principe, il cherche à éviter le combat. Ainsi, en 1100, lorsque Robert Courteheuse débarque en Angleterre pour réclamer la totalité de l'héritage paternel, il réussit, au terme d'une longue entrevue sans témoins, à conclure un accord avec son frère et à éloigner la menace d'une guerre fratricide⁸. Ordéric Vital aime, d'ailleurs, rappeler que le roi fait un usage prudent et sage de sa force. Ainsi associe-t-il souvent les termes *prudentia*, *sapientia* ou *sensus* à la *fortitudo* du roi⁹.

B. Un roi au service de la paix

Ce prince invincible met ses forces au service de la paix. Son recours aux armes n'a pas d'autre finalité que de restaurer la paix troublée par des rebelles et d'imposer des lois justes tant aux nobles qu'au peuple. Maintenir la paix ou la rétablir, tel est le devoir primordial du roi, qualifié de *pacificus* ou d'*amator pacis*¹⁰. Ordéric Vital se plaît à rappeler que, tout au

6. *Robur* (6, 98), *fortitudo* (6, 16), *uirtus* (5, 290).

7. L'évêque de Sées fit, en 1105, dans l'église de Carentan, en présence du roi d'Angleterre, un sermon sur la situation dramatique de la Normandie (6, 62).

8. Cf. 5, 316-320.

9. *Sapientia et fortitudo* (6, 16) ; *fortitudo et sensus* (6, 278).

10. *Pacificus* (6, 200) ; *amator pacis* (6, 96 ; 6, 248) ; *cultor pacis* (6, 278).

long de son règne, Henri 1^{er} "s'attacha sans cesse à maintenir la paix jusqu'à la fin de sa vie" ¹¹.

Henri 1^{er}, suivant l'exemple de son père, profite de la réunion des conciles ecclésiastiques pour proclamer que "la paix sera maintenue fermement sur le territoire de la Normandie" : telle est la déclaration qu'il fit au concile de Lisieux en 1106 ¹². Mais le roi sait que la paix ne se maintient pas seulement par des proclamations officielles. A l'égard des auteurs de troubles, il doit mener des actions de répression. Il y a, d'abord, les brigands, les voleurs, les criminels et tous ceux qui vivent au mépris des lois de la société (*exleges, praedones, iniqui exactores*). A leur rencontre le roi se montre implacable (*implacabilis hostis*) : il n'oublie jamais les injustices commises et ne laisse jamais un forfait "impuni" (*sine uindicta*) ¹³. Il y a, ensuite, les incessantes révoltes des seigneurs normands qui contestent l'autorité du roi et qui mettent en danger sa paix. L'éviction de Robert Courteheuse et de son fils, Guillaume Cliton, donne une apparence de légitimité à ces rébellions qui obéissent en réalité à la volonté de puissance et au désir d'indépendance des Grands. Le champion de ces révoltes est un prince puissant du sud de la Normandie : Robert de Bellême. Ce personnage, qui tenait quelque 44 châteaux fortifiés, ne pouvait être facilement mis à la raison, d'autant que des princes extérieurs venaient lui prêter main forte. S'il y eut quelques rébellions en Angleterre, ce sont assurément les zones frontalières de l'est et du sud de la Normandie (Vexin, Perche, comté d'Évreux) qui connurent les plus graves troubles.

Pour tenir ces comtes et ces seigneurs turbulents, Henri 1^{er} sut imaginer diverses solutions. Les châtiments physiques interviennent toujours en dernier ressort, lorsque la patience du roi a été mise à rude épreuve. Ainsi furent privés de la vue Geoffroi de Tourville, Odard du Pin, coupables de rébellions répétées, ainsi que Luc de la Barre qui s'était moqué du roi dans des chansons légères ¹⁴. La plupart du temps, le roi se contente de raser les châteaux et les places fortes des auteurs de troubles, de déposséder ces derniers de leurs domaines et de les condamner à l'exil. Les personnages importants qui, même en exil, pourraient menacer son royaume, il les met en prison. Tel fut le destin de son frère aîné Robert Courteheuse qui fut enfermé, malgré les protestations des princes étrangers et du pape, durant 28 ans, de 1106 à 1134, année de sa mort : "Il ne sortit de sa prison que mort pour être enterré à Gloucester" ¹⁵. Parfois, au

11. *Vsque ad uitae suae finem semper paci studuit* (6, 98 ; cf. 6, 142).

12. *Ibi statuit regali sanctione, ut firma pax per omnes teneatur fines Normanniae* (6, 92).

13. *Implacabilis hostis infidis erat* (6, 18) ; *memor iniuriarum* (6, 30) ; *uix sine uindicta in corpore uel honore uel pecunia indulgebat certos reatus* (6, 18).

14. Cf. 6, 352.

15. *Et de carcere tunc eiectus Gloucestrae sepultus est* (6, 380).

prix de puissantes interventions, le roi sait pardonner et rendre aux barons coupables tout ou partie de leurs domaines. Mais, dans toutes ces décisions, c'est à la paix que pense toujours le roi : s'il se montre un "censeur exigeant et sévère" ¹⁶, c'est parce que c'est la seule voie susceptible de maintenir la tranquillité du royaume. Ordéric est encore plus explicite à propos de la bataille de Tinchebray qui oppose les deux frères. Après avoir sollicité les conseils de ses amis et négocié directement avec son frère, Henri se décide enfin à la solution militaire. Il le fait "pour mettre fin à la désolation du peuple" et c'est "pour la paix à venir qu'il entreprend la guerre civile" ¹⁷, certain que "Dieu donnera la victoire à celui qui a reçu mission de donner à son peuple protection et repos" ¹⁸.

C. Le prince de justice

Henri 1^{er} apparaît également comme le prince "justicier". Il sait que sans de strictes mesures de justice la paix ne peut être maintenue. Aussi le roi s'efforce-t-il de distribuer avec discernement richesses, honneurs et terres en fonction des compétences de chacun. Il impose des lois justes (*iustae leges*) et veille avec soin à leur application. Il crée un service de renseignements pour être informé des crimes de ses sujets et fait en sorte que les décisions de justice ne provoquent pas d'autres troubles. Son attitude à l'égard de Robert de Bellême l'illustre parfaitement. Le roi ne l'assigne à son tribunal que lorsqu'il est certain de sa condamnation. Ordéric Vital met en évidence l'habileté du roi à propos du cas de Robert de Bellême en 1102. Celui-ci est convoqué "pour qu'il s'explique publiquement des quarante-cinq crimes commis en actes ou en paroles" ¹⁹. Le roi procède à cette convocation après avoir instruit le dossier pendant un an : "le roi l'avait, en effet, fait surveiller durant une année et des agents privés avaient enquêté avec habileté sur ses actions répréhensibles et mis tout par écrit" ²⁰. Devant une justice aussi rigoureuse que bien informée, bon nombre de notables, comme ce fut le cas pour Robert de Bellême en 1102, préfèrent ne pas se présenter devant la justice du roi et s'enfuir. Henri manifeste une même habileté pour écraser une coalition de sei-

16. *Rigidus censor* (6, 18).

17. *Animam meam pro salute fratrum et dilectae gentis patriaeque ponere efflagito* (6, 86) ; *bellum ciuile... futura pro pace suscepit* (6, 84).

18. *Deposco ut illi det uictoriam in conflictu hodierno, per quem suo tutelam et quietem decreuit dare populo* (6, 88).

19. *Henricus rex Rodbertum de Bellismo potentissimum comitem ad curiam suam asciiuit et XLV reatus in factis seu dictis... commissos obiecit et de singulis eum palam respondere precepit* (6, 20).

20. *Diligenter enim eum fecerat per unum annum explorari et uituperabiles actus per priuatos exploratores caute inuestigari, summopereque litteris annotari* (6, 20).

gneurs révoltés : Henri 1^{er} "ne les convoque pas tous ensemble, mais les uns après les autres, à des moments différents, pour répondre de crimes différents" ²¹. Ainsi, tout au long de son règne, le roi sut se montrer un prince intransigeant et rigoureux, respectueux du droit et des lois ²². Ordéric Vital qui le qualifie de "prince sévère", de "censeur rigoureux", de "justicier impitoyable" fonde cette exigence de justice sur la volonté de maintenir la paix dans toutes les régions soumises à son autorité. Aussi les termes de *pax* et de *iustitia* se trouvent-ils souvent associés, comme dans les expressions *amator pacis et iustitiae*, *cultor pacis et iustitiae* ²³. D'ailleurs, le peuple et l'Église ne s'y trompent pas : victimes privilégiées des perturbateurs, ils célèbrent à chaque condamnation des fauteurs de troubles la victoire du roi qui annonce le retour à la tranquillité.

D. Le protecteur de l'Église

Ordéric Vital accorde une importance exceptionnelle à l'action du roi en faveur de l'Église. Protecteur des ecclésiastiques, Henri 1^{er} met tout en oeuvre pour que moines et clercs soient aptes à remplir leur mission. Il y réussit, d'abord, en restaurant ou en maintenant la paix qui, seule, permet un développement régulier de l'Église. Ordéric n'a aucun mal à énumérer tous les avantages que celle-ci retire de la paix royale. En premier lieu, les églises et les monastères ont connu un accroissement important de leurs biens matériels et ils ont pu mettre en valeur leur patrimoine foncier. Grâce à ce surcroît de richesses, les églises ont réussi à créer des filiales ou effectuer de nouvelles fondations : "En raison de la paix et de la prospérité du royaume... de nouvelles églises, de nouvelles chapelles furent fondées dans les villages d'Angleterre et d'imposants monastères furent édifiés avec leurs bâtiments conventuels à l'époque du roi Henri 1^{er}" ²⁴. Célébrant ce développement de l'Église, Ordéric Vital ajoute que paix et richesses ont permis aux architectes "d'abattre les anciens édifices construits du temps d'Edgar, d'Édouard et des autres rois chrétiens" et d'édifier "de nouveaux lieux de culte qui gagnent en ampleur, en importance et en élégance" ²⁵.

Ainsi, en assurant la sécurité dans son royaume, le roi est indirectement responsable de ce remarquable essor de l'Église "qui alors brilla d'un vif

21. *Nec simul sed separatim uariisque temporibus de multimodis uiolatae fidei reatibus implacitauit* (6, 12).

22. *Rigidus censor* (6, 18) ; *fortis iusticiarius* (6, 92) ; *seuerus princeps* (6, 30).

23. *Amator pacis et iustitiae* (6, 96 et 6, 248) ; *cultor pacis et iustitiae* (6, 278).

24. Cf. 5, 320.

25. *Prisca ergo aedificia quae sub Edgardo uel Eduardo aliisque Christianis regibus constructa sunt deiciuntur, ut amplitudine seu magnitudine uel operis elegantia... emendentur* (5, 320).

éclat" ²⁶. Mais l'action du roi peut se manifester d'une manière plus concrète en faveur des églises. Le roi veille, en effet, avec un soin tout particulier à la nomination des évêques et des abbés du royaume. Dès son accession au pouvoir il met fin à ce que Ordéric Vital appelle le "veuvage des églises" ²⁷. Le roi Guillaume le Roux avait pris le parti de ne pas remplacer les abbés et les évêques décédés pour pouvoir accaparer les revenus des sièges laissés vacants. Et lorsque, plusieurs années après, il nommait des prélats, il choisissait des hommes "de rangs inférieurs, irresponsables et sans instruction, choisis... non pour la sainteté de leur vie, leur connaissance des dogmes de l'Église ou leur science des lettres profanes, mais en raison de la faveur d'amis puissants" ²⁸. Henri remet donc de l'ordre dans les affaires ecclésiastiques. Il rappelle Anselme, l'archevêque de Cantorbéry, en exil sur le continent et met fin à la vacance des sièges épiscopaux et abbatiaux. Écoutant le conseil des sages, il choisit des hommes "éminents et instruits" ²⁹.

Le roi Henri exerce également sa protection sur l'Église en se portant garant des domaines ecclésiastiques. Lorsqu'il vient au monastère de Saint-Évroult en 1113, il donne l'ordre de rédiger une charte où se trouvent consignés tous les biens du monastère. Il la confirme d'une croix pour que toute personne contestant la propriété d'un domaine monastique soit contrainte de venir plaider à sa cour ³⁰.

Après le règne brutal de Guillaume le Roux et l'anarchie créée par Robert Courteheuse, l'action politique de Henri 1^{er} n'eut guère de mal, par contraste, à apparaître exemplaire aux yeux des contemporains. Ordéric Vital dessine, page après page, l'image d'un prince conscient de ses responsabilités d'homme d'État et doué des qualités indispensables pour les assumer. Henri se voit doté de toutes les vertus essentielles que doit posséder tout homme investi du pouvoir : sagesse (*sapientia*), noblesse de cœur (*magnanimitas*), courage (*fortitudo*), énergie (*uirtus, robur*), sens de la justice (*iustitia*) et faculté de prévoir (*prudentia*). Mais à ce portrait "officiel" Ordéric Vital ajoute des touches personnelles. Il évoque discrètement certains aspects originaux et intimes de la personne du roi. Nous savons qu'il portait des cheveux longs, selon la mode anglaise, ce qui avait provoqué la sainte colère de l'évêque de Sées, Serlon, qui, au

26. *Æcclesia Dei diuturna quiete uigens diuina lege splenduit* (5, 320).

27. *Viduatas pastoribus aecclias* (5, 296).

28. *Plerumque leues et indocti eliguntur ad regimen aecclisae tenendum, non pro sanctitate uitae uel aecclisasticorum eruditione dogmatum liberaliumue peritia litterarum sed... potentum fauore amicorum* (5, 204).

29. *Eruditos doctores seniorum consultu imposuit* (5, 296).

30. Cf. 6, 488.

terme d'un sermon sur cette diabolique coutume, avait sorti de sa manche une paire de ciseaux et coupé en pleine église les cheveux du roi ³¹. Ordéric Vital parle de sa curiosité d'esprit (*curiosus perscrutator*), de sa mémoire exceptionnelle (*tenaci memoria*), de son goût qui le poussait à connaître à fond tous les dossiers et de son habileté à juger les hommes et les choses ³². Il le loue de savoir s'entourer de conseillers d'expérience et de ne prendre des décisions qu'après une longue réflexion. Tous ceux qui le rencontraient appréciaient sa culture et son instruction. Ordéric le qualifie même de *rex litteratus*, expression qui n'est pas sans évoquer le surnom en langue vernaculaire qui restera, par la suite, attaché à son nom : "Beauclerc" ³³.

Telle est l'image qu'impose l'historien dans ses derniers livres. Un tel personnage attire la sympathie du petit peuple et des gens simples. Aussi, en racontant sa mort, Ordéric Vital n'hésite-t-il pas à l'appeler le "père de la patrie" (*pater patriae*), établissant entre lui et ses sujets un lien intime et affectif ³⁴. Il n'hésite pas non plus à proclamer sa supériorité sur tous les autres princes de son temps : "parmi les princes éminents de toute la Chrétienté, il fut considéré comme un roi illustre par sa manière de maintenir la paix et la justice" ³⁵. En le comparant aux autres rois d'Angleterre, l'historien juge qu'"aucun roi dans le royaume d'Angleterre ne fut ni plus puissant ni plus riche" ³⁶.

II. Panégyrique et histoire du Prince

Les historiens et les éditeurs modernes ont été unanimes pour affirmer qu'un tel portrait révélait chez Ordéric Vital l'évidente intention d'être plus le panégyriste du roi que son historien et de justifier l'accession du troisième fils du Conquérant à la couronne d'Angleterre et au trône ducal de Normandie. Un examen critique de ces derniers livres de l'*Historia ecclesiastica* permet pourtant de nuancer de tels jugements : l'historien est assurément un admirateur du grand roi que fut Henri 1^{er}, mais il sait, cependant, demeurer impartial, dénoncer faiblesses et défauts du person-

31. L'événement eut lieu lors de la Pâque 1105 à Carentan :... *alacer episcopus continuo de mantica forcipes extraxit et prius regem ac postmodum comitem proceresque plurimos propriis manibus totondit* (6, 66).

32. Cf. 6, 100.

33. Cf. 6, 50.

34. Cf. 6, 450.

35. *Inter praecipuos totius Christianitatis principes optentu paci et iustitiae fulgens insignis habitus est* (5, 294) ; cf. 5, 296.

36. *Nullus regum in regno Anglico... fuit ditior seu potentior Henrico* (6, 100); cf. 6, 16.

nage et évoquer les graves problèmes politiques sans escamoter les débats de fond. Il est, en effet, possible de concilier panégyrique et histoire.

A. *Les ombres du portrait*

Les allusions aux défauts du roi Henri sont, assurément, très discrètes et très rares. Mais Ordéric Vital aurait pu se dispenser de ces remarques sévères à l'égard du souverain anglo-normand. Il évoque, en effet, trois défauts qui projettent quelques ombres sur le portrait flatteur que nous avons esquissé précédemment. Le roi est d'abord coupable de s'adonner aux plaisirs de la chair (*libido*), de sorte qu'il eut avec des courtisanes nombre de fils et filles illégitimes. Ordéric n'essaie nullement de minimiser une telle dépravation, puisqu'il ajoute que le roi "se livra de l'adolescence jusqu'à la vieillesse à ces plaisirs coupables" ³⁷. En outre, le roi manifeste un goût immodéré pour la chasse, goût qui avait déjà eu des conséquences tragiques, puisque deux fils du Conquérant étaient morts d'un accident de chasse, Richard en 1075, Guillaume le Roux en 1100. Henri alla jusqu'à s'appropriier toutes les chasses d'Angleterre, "faisant même couper les pattes des chiens rencontrés dans le voisinage de ses forêts" ³⁸. L'amour de l'argent et des richesses, enfin, conduit parfois le roi à des revendications injustifiées. L'affaire du comté d'Évreux est présentée, à ce propos, de façon exemplaire. A la mort du comte Guillaume, Henri 1^{er} refuse de reconnaître les droits de l'héritier Amaury de Montfort et fait entrer les domaines de celui-ci dans son patrimoine. Ordéric Vital affirme clairement que c'est ce refus injustifié qui pousse Amaury de Montfort à prendre les armes et qui incite plusieurs barons à soutenir la cause de l'héritier privé de ses droits : "Amaury avait une importante raison de faire la guerre, à cause de l'héritage de ses pères dont on l'avait dépouillé" ³⁹. L'historien met donc en jeu la responsabilité du roi dans les dévastations provoquées par ce conflit : incendie de la ville d'Évreux, pillage du pays, destruction de la cathédrale et de l'église Saint-Sauveur ⁴⁰.

Dans l'exercice de sa justice, le roi ne fait pas toujours preuve de modération : son extrême sévérité confine parfois à la cruauté. Il arrive donc que l'historien conteste certaines décisions d'Henri 1^{er}. Lorsqu'à la Pâque 1124, le roi condamne à l'énucléation des deux yeux trois seigneurs coupables de trahison, le comte de Flandres, présent à la cour du roi, s'afflige d'une telle décision qu'il estime contraire aux coutumes. Ordéric Vital laisse assurément le roi se justifier de sa sentence, mais le fait de

37. Cf. 6,98.

38. Cf. 6,100.

39. *Maiorem belli causam pro ablata sibi patrum hereditate habebat* (6,220).

40. Cf. 6, 228-230.

présenter les deux thèses contradictoires constitue un désaveu implicite de la rigueur royale ⁴¹.

Malgré l'admiration qu'il porte au roi Henri 1^{er}, l'historien ne perd donc jamais totalement son sens critique. Il ne s'interdit pas de dénoncer les manquements du roi à la morale et aux règles du droit. A l'égard des adversaires du roi, il sait également faire preuve d'une certaine objectivité. Si Robert Courteheuse et Robert de Bellême apparaissent comme des irresponsables dépravés ou des criminels endurcis, d'autres personnages se voient reconnaître d'éminentes qualités. Tel est Amaury de Montfort, qui, bien qu'adversaire acharné du roi, passe pour "un chevalier courageux, habile dans l'art de la guerre, remarquable et illustre par sa vaillance et son audace" ⁴². Tel est également le jeune Guillaume Cliton, le fils de Robert Courteheuse et l'héritier légitime dressé en face du roi, qui apparaît doté de nombreuses qualités ⁴³.

B. Le bilan historique du règne de Henri 1^{er}

Ces quelques ombres portées au portrait du roi Henri 1^{er} révèlent une attitude relativement critique de la part d'Ordéric Vital. Il faut également examiner si le portrait flatteur du roi d'Angleterre est une construction fictive de notre historien, un parti-pris de panégyriste qui travaille en faisant fi des règles de l'historiographie ou s'il constitue une image fidèle de la vraie personnalité d'Henri 1^{er}. Il n'est pas de notre propos de procéder ici à une vérification minutieuse des affirmations d'Ordéric Vital. Ce travail a, en effet, déjà été effectué par des critiques, notamment par les deux derniers éditeurs de l'*Historia ecclesiastica*. Il suffit seulement de rappeler que cet ouvrage est une source d'une exceptionnelle véracité, même si nous y trouvons parfois des erreurs de détail. L'examen des autres sources, littéraires ou non, confirme bien que, sous le règne d'Henri 1^{er}, le monde anglo-normand connut une stabilité politique et une prospérité économique sans précédent. La paix et la sécurité rendent possible un extraordinaire programme de construction : dans toutes les régions, on édifie églises, châteaux, monastères, palais, dont bon nombre sont demeurés jusqu'à nous. Sous l'impulsion de clercs éminents les centres de culture exercent un rayonnement intellectuel à travers toute l'Europe. Le principal artisan de cet essor prodigieux fut bien le roi Henri 1^{er} Beauclerc qui sut imposer la rigueur de son autorité à des barons turbulents. Or Ordéric Vital sait bien que, sans forte autorité, l'anarchie s'instaure avec sa cohorte de pillages, d'incendies et de meurtres. Telle avait été la situation

41. Cf. 6, 352.

42. *Animosus erat militiaeque gnarus probitate audaciaque insignis et famosus*(6, 220).

43. *Erat enim adolescens praeclarus, pulcher, audax et probus...*(6, 368).

en Normandie au temps de Robert Courteheuse ! Mais dans l'appréciation de l'action politique d'Henri 1^{er}, Ordéric Vital avait également en tête l'état des provinces limitrophes et du royaume de France. Il savait que rivalités et conflits entre petits seigneurs mettaient en échec l'autorité du roi Louis VI le Gros qui passa plus de trente ans à contenir les châtelains de ses propres domaines. L'insécurité du royaume de France et la faiblesse de l'autorité royale contrastaient avec le pouvoir fort du roi d'Angleterre et avec l'essor de son royaume. L'objectivité historique imposait donc à Ordéric Vital de présenter un bilan favorable du règne d'Henri 1^{er}. Il aurait même pu aller plus loin dans le bilan positif puisque il laisse de côté des aspects essentiels de la politique royale. Il nous parle peu, en effet, des institutions, de l'administration, de l'organisation économique, domaines où l'esprit novateur du roi et de ses conseillers se manifesta avec éclat. Il serait juste de notre part de lui reprocher de ne pas avoir dit tout le bien qu'il pouvait dire du roi à ce sujet. Mais tel n'était pas le propos du moine de Saint-Évroult, invité à rédiger une histoire de l'Église normande et de ses protecteurs.

C. Les silences de l'historien

A ces silences, il faut en opposer d'autres qui prouvent assurément l'embarras de l'historien et sa volonté de ne pas ternir l'image d'Henri 1^{er} sur un problème capital : la réforme de l'Église. Henri 1^{er} exerce le pouvoir à une époque où la papauté tente une réforme morale des clercs et s'efforce de libérer les charges ecclésiastiques de la tutelle des pouvoirs laïques. Fidèle à la politique de Guillaume le Conquérant, Henri 1^{er}, partisan de la réforme morale engagée par la papauté, n'entend cependant pas abandonner tout contrôle sur l'Église de son royaume. Ordéric Vital nous le présente choisissant évêques et abbés, puis les investissant de leurs charges. Avant de partir au Concile de Reims en 1119, les évêques anglo-normands reçoivent les "consignes" de leur roi, qui entend rester maître chez lui : "Les privilèges qui remontent aux temps anciens et qui m'ont été transmis par mes prédécesseurs, je les conserve... N'allez pas (à votre retour) introduire dans mon royaume des innovations superflues" ⁴⁴. C'est dire en termes voilés que le roi n'entend pas céder aux exigences de la papauté sur la question capitale des investitures. De façon plus nette encore Ordéric Vital n'évoque même pas les conflits que le roi eut à ce sujet avec Anselme, archevêque de Cantorbéry. C'est là un parti-pris évident, même s'il faut reconnaître que ce conflit n'a pas atteint le degré de

44. *Omni plenariam rectitudinem conquerenti faciam in terra mea. Redditus ab anterioribus meis constitutos Romanae aecclesiae singulis annis erogo et priuilegia nichilominus ab antiquis temporibus pari modo michi concessa teneo. Ite ! Dominum papam de parte mea salutate... sed superfluas adinventiones regno meo inferre nolite* (6, 252).

violence qu'eut l'affrontement entre ce même archevêque et le roi Guillaume le Roux.

D. La double légitimité en question

En revanche, Ordéric Vital s'est refusé à passer sous silence le problème politique majeur du règne d'Henri 1^{er}, celui de sa légitimité. L'historien l'évoque, en effet, à plusieurs reprises et s'attache à donner la parole aux deux partis en présence.

L'historien distingue en fait deux problèmes de légitimité : légitimité d'Henri au trône d'Angleterre d'une part, légitimité d'Henri à exercer le pouvoir ducal en Normandie d'autre part. Ordéric Vital ne leur accorde pas la même importance. Ses développements sont fonction, non pas de la gravité de la question soulevée, mais des répercussions qu'elle a eues dans l'opinion publique. Ainsi l'accession au trône d'Angleterre en 1100 n'a pas longuement arrêté son attention puisque la contestation, élevée par le frère aîné, Robert Courteheuse, fut à la fois brève et molle. En revanche, la mainmise d'Henri sur la Normandie a été l'objet de très longs développements du fait qu'un grand nombre de barons normands, soutenus par des princes étrangers, ont durant vingt deux ans (de 1106 à 1128) reconnu comme prince légitime le jeune Guillaume Cliton, héritier de Robert Courteheuse.

Le débat relatif à la succession de Guillaume le Roux, tué accidentellement en 1100, révèle la faiblesse de la cause d'Henri. Guillaume de Breteuil, partisan de Robert Courteheuse (qui n'était pas encore revenu de la Croisade), oppose à l'entreprise du troisième fils de Guillaume le Conquérant deux arguments : le droit de primogéniture (*ipse primogenitus est Guillelmi regis filius*), argument repris quelque temps après par l'intéressé lui-même ("Je réclame le royaume de mon père, qui m'est dû par droit de primogéniture") et l'hommage rendu par tous les vassaux et par Henri en personne à son frère aîné⁴⁵. A ce discours argumenté Ordéric n'oppose rien. Il se contente d'évoquer "un vif débat" entre les deux partis, débat qui se termine par une action violente du prétendant à la couronne : "Henri mit, avec vivacité, la main à la garde de son épée et la retira du fourreau"⁴⁶. Cet argument peu rhétorique fit d'Henri le nouveau roi d'Angleterre.

Le récit d'Ordéric Vital met en évidence l'extrême faiblesse des droits d'Henri 1^{er}. Il n'évoque aucun des arguments que le prétendant a peut-

45. *Legaliter reminisci fidei debemus quam Rodberto duci germano tuo promisimus. Ipse nimirum primogenitus est Guillelmi regis filius et ego et tu, domine mi Henrice, hominum illi fecimus* (discours de Guillaume de Breteuil, 5, 290). Cf. *Regnum patris mei cum proceribus meis ingressus sum et illud reposco debitum michi iure primogenitorum* (discours de Robert Courteheuse, 5, 318).

46. Cf. note 2

être avancés lors du "vif débat". Un tel silence est d'autant plus surprenant que, par la suite, l'historien justifie clairement les prétentions du troisième fils du Conquérant. Il y a peut-être de sa part le refus d'engager un débat artificiel, puisque Robert Courteheuse n'a fait aucune tentative sérieuse pour revendiquer la couronne. C'est poussé par un groupe de grands barons qu'il est venu en Angleterre avec une armée. S'il a menacé son frère, il a profité de la première entrevue, à Alton, pour renoncer à sa revendication en acceptant de splendides compensations⁴⁷. Ordéric Vital a peut-être aussi compris que les arguments d'ordre politique et religieux qu'il développe par la suite ne constituaient pas une véritable réponse aux droits de Robert Courteheuse. Aussi évite-t-il un débat antithétique qui aurait mis en pleine lumière la faiblesse de la cause d'Henri. Il préfère, de ce fait, que celui-ci triomphe par sa *uirtus* plutôt que par sa parole. Mais il n'oublie pas, pour autant, d'avancer les arguments favorables à sa cause. Les Anglais, nous dit-il, voulaient avoir Henri comme roi, car "lui seul était né sur le sol anglais", d'un père et d'une mère déjà couronnés roi et reine d'Angleterre⁴⁸. Il se plaît ensuite à affirmer qu'Henri était le candidat choisi par Dieu pour gouverner le royaume et que son action en faveur de la paix, son rôle pour la protection de l'Église, ses victoires sur les champs de bataille constituaient autant de confirmations de l'élection divine⁴⁹.

Il n'en est pas de même pour la contestation née de la conquête de la Normandie par le roi Henri 1^{er} en 1106. L'intervention militaire du roi d'Angleterre qui arrache le duché des mains de son frère aîné suscite une vive controverse, non seulement en Normandie, mais aussi dans les cours européennes. Ordéric Vital se fait l'écho fidèle, objectif et impartial de cette contestation qui dresse Henri 1^{er} contre son neveu, Guillaume Cliton, héritier de son père Robert Courteheuse retenu prisonnier en Angleterre de 1106 jusqu'à sa mort. A quatre reprises, il donne la parole aux partisans d'Henri et de Guillaume. Dans ces discours contradictoires se trouvent posés les fondements juridiques, politiques et religieux du droit à exercer le pouvoir. Il importe de dégager les arguments qui confirment ou infirment le droit d'Henri à écarter son frère et son neveu du duché.

Les partisans de Robert Courteheuse et de Guillaume Cliton portent de graves accusations à l'adresse d'Henri 1^{er}. Ils avancent quatre arguments qui démontrent le caractère illégitime de son titre ducal. En pre-

47. Cf. 5, 316-320.

48. *Et hunc Angli optauerunt habere dominum quem nobiliter in solio regni nouerant genitum* (5, 292).

49. Ordéric Vital rappelle souvent soit que le royaume lui a été confié par Dieu (*regnum sibi diuinitus commissum* : 5, 294), soit qu'il est secouru en permanence par la Providence (*auxilio supemi dispensatoris fretus* : 6, 378).

mier lieu, le roi d'Angleterre a pris l'initiative de la force armée contre son frère : c'est lui qui porte la responsabilité de la violence puisqu'il est "l'envahisseur" (*inuasor*). Il s'est, ensuite, rebellé contre son seigneur puisque, pour ses possessions normandes, Henri avait prêté hommage à son frère aîné. Ce faisant, il est "parjure" (*periurus*) et a provoqué le roi de France dont Robert est le vassal. Mais plus grave est l'accusation d'avoir dépouillé le duc de son héritage : Robert, fils aîné du Conquérant, n'avait-il pas été investi par l'illustre roi comme duc de Normandie ? Enfin Henri est allé plus loin dans l'usurpation puisqu'il a écarté le fils de Robert, Guillaume Cliton, de son légitime héritage. Tels sont les propos tenus par des personnages de premier plan, comme le pape Callixte II, le roi de France et Robert de Bellême, défenseurs de la cause des princes évincés⁵⁰.

Ordéric Vital laisse les partisans d'Henri 1^{er} développer longuement leurs arguments. Ils reconnaissent qu'Henri a pris l'initiative de la violence contre son frère, en intervenant militairement en Normandie et en livrant la bataille de Tinchebray. Mais ils justifient une telle conduite en rappelant que ce sont "les plus honorables personnages tant laïques que religieux" qui ont sollicité cette intervention pour mettre fin à la détresse du petit peuple, à la désolation de l'Église et à l'anarchie de la Province. Comme le proclame Hélié, comte du Mans, "il faut le mal pour faire cesser un mal plus grand" ⁵¹. La violence du roi d'Angleterre n'est pas mise au service d'une ambition personnelle, mais elle tend à rétablir un ordre perturbé par des seigneurs indignes. Cette *maxima necessitas* est exposée au pape Callixte II par le roi en personne ⁵². Il fait un tableau très sombre de la Normandie sous le gouvernement de son frère qui laisse se multiplier dévastations, pillages, destructions de monastères, dispersion de moines et incendies d'églises. Lors de son arrivée en 1106 le roi a été accueilli chaleureusement par le peuple, par les religieux et par la majorité des grands seigneurs, ce qui enlève tout fondement à l'emploi du terme *inuasor*. Ainsi le roi et ses conseillers répondent au premier argument en démontrant que le recours à la force était le seul moyen de mettre fin à l'anarchie. Quand la force brutale a fait cesser la justice, seule la force armée peut la rétablir. Quant à l'accusation d'avoir dépouillé son frère aîné de l'héritage paternel et d'avoir brisé les liens de fidélité, Henri 1^{er} et ses partisans affirment clairement que Robert n'a été dépouillé de rien, puisqu'"il ne possédait plus rien" ⁵³. Au cours d'une entrevue entre les deux frères avant la bataille de Tinchebray, Henri 1^{er} rappelle à son frère

50. Robert de Bellême s'exprime en présence d'Hélié du Mans (6, 94), le roi de France parle au Concile de Reims (6, 256-258) tandis que le pape s'adresse au roi Henri 1^{er} en personne lors de l'entrevue de Gisors (6, 284).

51. *Malum debet fieri ut peius cesset* (6, 96).

52. L'expression est de Hélié, comte du Mans (6, 96).

53. *Quod non frater meus neque nepos sibi possidebant* (6, 284).

"qu'il n'est duc que de nom" (*dux nomine tenus uocaris*) et qu'il laisse la Normandie "comme un navire sans pilote" (*nauis sine gubernatore*). Faute d'exercer sa fonction ducal, le duc se livre à la débauche, aux plaisirs et à la mollesse et abandonne la province aux bandits et aux pillards ⁵⁴. L'évêque de Sées, Serlon, invitant le roi à prendre les rênes du duché proclama en plein office pascal : "Sous un prince insensé tout le pays est en péril" (*principe desipiente tota regio periclitatur*). Affirmant, lui aussi, que le "duc Robert ne possédait plus la Normandie" il supplia le roi d'Angleterre de prendre en charge l'héritage paternel menacé par les ennemis de la paix ⁵⁵. Ordéric Vital soutient par là que le droit du sang ne saurait constituer un droit absolu à gouverner. Le pouvoir est une charge (*officium*) qui exige du prince le sens des responsabilités ⁵⁶. C'est précisément ce que rappelle à Henri l'évêque de Sées : "Depuis le temps de Rollon, qui fut le premier des Normands à gouverner la Neustrie et qui est votre ancêtre... la Normandie a toujours obéi à des ducs énergiques (*stre-nuis ducibus*)" ⁵⁷. Comment ne pas se souvenir à ce propos du précédent historique qui fit de Pépin le Bref un roi, avec l'accord de la papauté, sous prétexte que celui qui est incapable d'exercer le pouvoir ne peut prétendre garder son titre et sa fonction.

Si Robert pouvait en toute légitimité être dépouillé de son pouvoir, puisqu'il y avait réelle vacance de l'autorité, il n'en était pas de même de son fils Guillaume Cliton. L'embarras du roi et de son historiographe est, à ce sujet, beaucoup plus grand. Henri affirme bien au pape Callixte II qu'il voulait préparer son neveu à de grandes responsabilités, mais il ne dit jamais qu'il avait l'intention de lui rendre la Normandie ⁵⁸. En réalité Henri 1^{er} fait état d'un autre droit, celui d'exercer le pouvoir dans la totalité des territoires autrefois gouvernés par son père. Il veut ce que déjà son prédécesseur Guillaume le Roux voulait : "tenir tout ce que son père avait tenu" ⁵⁹. Aussi donne-t-il à ses entreprises l'apparence d'une restauration et cherche-t-il à inscrire son action dans la continuité paternelle. Dès qu'il ramène la paix en Normandie, il confirme aussitôt les lois de son père (*paternas leges renouauit*). A Rouen il rétablit les anciens privilèges de la cité et, au Concile de Lisieux, il ordonne que les possessions des églises et des autres propriétaires soient "celles qui étaient établies au jour

54. Cf. 6, 86.

55. Cf. 6, 62.

56. Cf. 6, 286 : c'est le roi lui-même qui définit ainsi sa fonction.

57. Cf. 6, 62.

58. Cf. 6, 284-286.

59. *Quicquid pater meus habuit uolo habere* (5, 230).

même de la mort de son père" ⁶⁰. Une telle décision effaçait quelque vingt années d'un règne qui avait favorisé d'indignes courtisans au mépris du droit. L'exemple paternel devient le souci du roi Henri 1^{er} et la volonté de le suivre une véritable légitimité. Comme son père, Henri créait un royaume établi sur les deux rives de la Manche.

Par là, Henri 1^{er} et Ordéric Vital renouent avec la théologie de la victoire, telle qu'elle avait été développée par les biographes du Conquérant. Lecteur assidu de Guillaume de Poitiers, Ordéric Vital emprunte à ce dernier les thèmes de la justification d'un pouvoir établi par la force. Comme il se plaît à le rappeler, "le royaume a été confié à Henri par la Providence divine" et le roi bénéficie en permanence "d'une assistance surnaturelle", parce qu'il aime la paix et la justice. Champion de la cause divine, Henri l'emporte sur ses ennemis et la victoire donnée par Dieu constitue en définitive la preuve la plus éclatante de sa légitimité ⁶¹. Et pour ajouter "une preuve historique" de ce dessein de la Providence, Ordéric Vital rapporte les prophéties de l'enchanteur Merlin qui avait annoncé la venue d'un peuple "vêtu de tuniques de fer" qui vengera les Bretons de la perversité anglaise : il voit en Henri 1^{er} "le lion de justice" (*leo iustitiae*) annoncé par le prophète, qui fera trembler les méchants ⁶².

Ces remarques sur la personnalité du roi Henri 1^{er} Beauclerc, telle qu'elle apparaît dans l'*Historia ecclesiastica* d'Ordéric Vital, nous conduisent à dégager en guise de conclusion quelques idées simples.

Si Ordéric Vital admire le roi Henri 1^{er} parce qu'il parachève l'oeuvre de son père, le portrait flatteur qu'il en fait n'est pas dû, pour autant, à une quelconque volonté d'être le panégyriste du roi. L'historien n'hésite pas, nous l'avons vu, à évoquer les défauts d'Henri 1^{er}, à mettre en évidence les qualités de ses adversaires et à exposer objectivement les thèses relatives à sa légitimité aussi bien comme roi que comme duc.

Il faut replacer l'attitude de l'historien dans la perspective générale de son oeuvre. Persuadé que Dieu est le Maître de l'Histoire, comme il le proclame dans ses préfaces, Ordéric Vital recherche sous la complexité et l'incohérence des faits l'action unificatrice de la Providence divine. Il voit dans le développement de l'Église la marque historique des progrès du Royaume de Dieu. Aussi l'action politique des princes est-elle appréciée et jugée d'après cette vision religieuse de l'Histoire. Le roi Henri 1^{er} qui a

60. *Omnes ecclesiae possessiones sicut eas die qua pater eius defunctus est tenebant alii que nichilominus legitimi haeredes possideant* (6, 94).

61. Cf. 6, 378 ; cf. 6, 96 : *Iusto iudicio Dei actum est quod amatori pacis et iustitiae uictoria celitus collata est* ; 6, 96 : *Deus protector eius est*.

62. Cf. 6, 384-388.

permis durant les trente-cinq ans de son règne un essor extraordinaire de l'Église du royaume anglo-normand apparaît, dès lors, comme un collaborateur de la Providence, quels que soient ses défauts, ses maladresses, ses erreurs et son degré de légitimité.

C'est parce qu'il veut être un historien à la recherche des véritables causes et de la cohérence des faits qu'Ordéric Vital voit en Henri 1^{er} un prince d'exception : son action ne s'intègre-t-elle pas au grand dessein de la Providence divine ? Ainsi il n'a nulle flatterie dans le portrait flatteur du roi, nulle volonté de se mettre au service de la propagande officielle. Un panégyriste authentique n'aurait-il pas, d'ailleurs, gommé toutes les ombres au portrait officiel et n'aurait-il pas évité de poser le délicat problème de la légitimité ? Historien de l'Église, Ordéric Vital voit dans le roi d'Angleterre un prince exemplaire et il le propose en modèle à la postérité. Exemplaire, non pas par le catalogue de ses vertus et de ses qualités, mais par son projet politique qui favorise le développement de l'Église et qui collabore à l'action de la Providence divine.

☆☆☆

EN COUVERTURE :

Première de couverture

Henri Ier tenant dans ses mains le symbole de l'Abbaye de Reading. (Matthew Paris, Chronique d'Angleterre, British Museum, Royal Manuscrit n° 14)

Bénédictin, moine à Saint-Albans à partir de 1217, Matthew Paris fut chroniqueur et dessinateur. Sa principale oeuvre sont les "Chronica Majora", ou Grandes Chroniques d'Angleterre, rédigées entre 1235 et 1259, un peu plus d'un siècle après la mort d'Henri Beauclerc.

Le roi est représenté ici assis en majesté, tenant dans ses mains une petite église symbolisant l'Abbaye de Reading (Berkshire) qu'il avait fondé et dans laquelle il fut enterré.

Deuxième de couverture

Penny d'Henri Ier, droit (HENRICVS RE).

Le Penny, ou denier esterlin, eut de nombreuses variétés typologiques, mais on y trouve toujours le "portrait" du roi au droit. Les espèces anglaises furent d'un poids et d'un titre élevés et uniformes, ce qui leur valut leur nom (sterling désigne quelque chose de stable en moyen-anglais) et d'être facilement accepté sur le continent.

(reproduit avec l'autorisation du Fitzwilliam Museum, Cambridge)

David S. SPEAR

Professeur Associé à l'Université FURMAN (Caroline du Sud, U.S.A.)

L'ŒUVRE ADMINISTRATIVE D'HENRI Ier BEAUCLERC

Les travaux d'érudition récents concernant le règne du Roi Henri Ier "Beauclerc" (1100 - 1135) ont rendu à celui-ci, "lion de la justice", beaucoup de ce qui avait été attribué auparavant à Henri II, le "père du droit coutumier" (1). Les deux Henri régnèrent 35 ans sur des possessions situées de part et d'autre de la Manche, tous deux furent des rois talentueux et énergiques, mais il est clair que les succès administratifs d'Henri II reposèrent sur les réalisations de son grand-père. Cet article veut mettre en évidence l'influence d'Henri Beauclerc dans plusieurs domaines du gouvernement royal - la justice, les finances, l'administration, l'Eglise -, bien que ce soient là des divisions modernes imposées par une structure gouvernementale qui n'était pas encore totalement compartimentée. Les juges d'Henri n'étaient pas diplômés en droit, ses contrôleurs de l'échiquier n'étaient pas comptables professionnels, ni ses évêques particulièrement remarquables par leur piété. La présence de non-spécialistes signifiait qu'un évêque pouvait diriger l'échiquier ou qu'un citadin inconnu (a) pouvait être shériff (b) Henri cherchait essentiellement des serviteurs loyaux pour appliquer ses décrets quelle que soit la branche du gouvernement dans laquelle ils servaient, et il les tirait de toutes les couches de la société. Le facteur important était la fidélité impérissable au Roi.

Que le règne d'Henri représente un bond inouï s'appréhende le plus aisément en comparant ses 1.500 acta (c) royaux subsistants aux 300 de Guillaume le Conquérant, aux 200 de Guillaume le Roux et à la quinzaine de chartes ducales de Robert Courteheuse. Parmi ces acta, le **bref royal** était particulièrement important. Le bref était un ordre bref (d'où le terme latin breve pour le désigner -c-) destiné à un officier local lui ordonnant d'accomplir (ou de s'abstenir d'accomplir) une action déterminée. Par exemple :

(1) : Je ne propose pas ici d'interprétation originale du gouvernement d'Henri Ier. L'article est plutôt un travail de synthèse qui repose sur les travaux des auteurs cités dans la bibliographie ci-dessous et auxquels je reconnais avec gratitude mes emprunts. Ma dette envers C. Warren Hollister, avec qui j'ai travaillé, est particulièrement importante.

(a, b,...) : (N.d.T.) Les notes du traducteur sont regroupées à la fin de l'article.

Henri, Roi des Anglais, à tous les hommes de Douvrend (d), salut. Je vous ordonne d'obéir à Geoffroi archevêque de Rouen en tant que seigneur de Douvrend, parce que j'ai rendu la seigneurie à Dieu et à Sainte Marie. Témoin Rannulf, chancelier. Fait à Rouen (2).

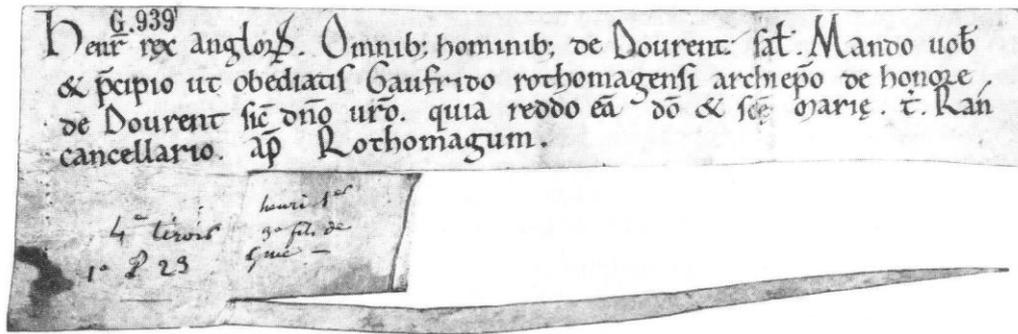
Les Rois anglo-saxons s'étaient servis de brefs, et leurs successeurs normands continuèrent la tradition avec empressement. Mais le bref ne fut pas pleinement employé en Normandie jusqu'à l'époque du roi Henri (quatre vingt huit des brefs normands d'Henri ont survécu, contre quatre pour tous ses prédécesseurs ducaux réunis). Les brefs portent toutes les marques du programme administratif d'Henri : ils étaient énormément efficaces, ils étaient centralisés (la plupart étaient rédigés par la chancellerie royale), et ils rapportaient des revenus; il est presque certain que l'Archevêque Geoffroi a payé le bref cité plus haut.

Beaucoup de ces brefs étaient adressés aux juges itinérants d'Henri. Puisqu'il était difficile aux plaideurs de porter leur affaire devant la cour royale toujours en déplacement, ces juges itinérants portaient le jugement royal dans les coins reculés du pays. En Angleterre, la présence des juges royaux transforma le tribunal de comté en tribunal royal; en Normandie, où il n'y avait pas de tribunaux de comté, les juges royaux entendaient les causes quand et où le Roi jugeait bon de les envoyer. Un grand nombre d'affaires traitées par les juridictions itinérantes concernait des infractions criminelles (par opposition aux affaires civiles), mais les causes des procès couvraient un large éventail d'affaires - litiges fonciers, meurtres, incendies criminels et droits forestiers -.

Les juges avaient les devoirs suivants : rendre les verdicts, infliger les amendes ou même percevoir le paiement des brefs royaux. En plus de la forte augmentation de l'emploi des juges itinérants, les tournées elles-mêmes devinrent plus systématiques sous le règne d'Henri. Et, corollairement au degré plus élevé de centralisation judiciaire, la cour royale était accessible à une fraction beaucoup plus large de la société anglaise et normande. Il n'était plus nécessaire d'appartenir aux sphères supérieures de l'aristocratie pour chercher justice auprès du tribunal du Roi. En vérité, l'expansion du système des cours de justice itinérantes porta un coup direct aux cours des barons.

(2) : Archives départementales de Seine-Maritime G 939. Catalogué dans le Regesta régum Anglo-Normannorum (e), vol. II, n° 1234.

"Henricus rex anglorum, omnibus hominibus de Dourent, salutem. Mando vobis et precipio ut obediatis Gaudefrido rothomagensi archiepiscopo de honore de dourent sicut domino vostro, quia reddo eam Deo et Sancte Marie. Teste Ran(ulfo) cancellario. Apud Rothomagum"



Bref d'Henri Beauclerc

Archives Départementales de Seine-Maritime, G 939

(Photo : Archives Départementales de Seine-Maritime)

La plus notable des réalisations administratives d'Henri fut l'apurement semestriel des comptes. Tous les ans à Pâques et à la Saint-Michel, les shériffs anglais se présentaient à Winchester (les vicomtes normands en faisaient autant à Rouen ou à Caen) pour régler les comptes avec le Roi. Appelé l'Echiquier à cause de la nappe à damiers qui couvrait la table des comptes, il faisait usage d'une innovation récente, un système de comptabilité à base décimale. Une fois les comptes vérifiés, on faisait une baguette à encoches en guide de reçu, et puis une version écrite de l'opération était transcrite sur une longue feuille de parchemin. On cousait alors ensemble plusieurs de ces feuilles par leur extrémité supérieure et on les roulait pour les entreposer, d'où le terme **Pipe-Roll**.

Les origines exactes de l'Echiquier sont obscures, mais le processus tout entier semble avoir été revivifié par Henri Beauclerc aux environs de l'an 1110, peut-être comme moyen de soutirer le maximum de revenus pour constituer la dot de sa fille Mathilde, en prévision de son mariage avec l'Empereur d'Allemagne Henri V.

Des références à l'Echiquier apparaissent de temps en temps dans les documents du règne d'Henri Ier, mais, de façon plus significative, une vérification comptable de l'Echiquier a toute entière survécu, le Pipe-Roll de 1130. L'opération était conduite par le "premier Grand Justicier" du Roi, Roger, évêque de Salisbury, en compagnie de différents "barons de l'Echiquier". Il est remarquable qu'Henri fit rentrer plus de revenus en cette année 1130 qu'aucun Roi anglais ne le fit jusqu'en l'an 1177. Des études récentes de ce Pipe-Roll montrent qu'Henri se servit de l'occasion pour annuler les dettes à son égard de différents curiales (**f**), utilisant le processus comme un moyen de répartir de nombreuses récompenses. Car non seulement 24.000 livres environ rentrèrent dans les caisses du trésor, mais d'aucuns bénéficièrent, pour le présent ou pour le passé, d'exonérations se montant à un total d'environ 5.500 livres. Par exemple, on fit grâce à Ouen, évêque d'Evreux, de 35 solidi (**g**) sur des terres qu'il tenait dans le Suffolk.

De plus, "l'énorme pourcentage de gens qui bénéficiaient d'une ou deux petites exonérations reflète la largeur de la base des récompenses royales et l'incorporation de personnes de statut obscur et de ressources modestes dans le fonctionnement du gouvernement anglo-normand" (3). L'efficacité d'Henri pour les affaires financières provoquait les récriminations de ses sujets mécontents de leurs impôts élevés, mais la vérité est qu'Henri fut l'un des rares monarques solvables du moyen-âge.

Les principaux protagonistes dans le "cérémonial" de l'Echiquier étaient les shériffs et les vicomtes. Henri Ier poursuivit une politique de recrutement de ses shériffs dans différents groupes sociaux.

Les shériffs de Guillaume le Conquérant avaient été presque exclusivement membres de l'élite de ses barons, des gens qui étaient assez riches et puissants de leur fait pour exécuter et faire exécuter les ordres du Roi. Mais, arrivé à l'époque d'Henri, le processus était devenu suffisamment banal pour que même des gens d'origine modeste pussent servir le Roi en qualité de shériff. Comme dans le cas des juges itinérants, beaucoup de shériffs étaient des curiales, des gens qui avaient fait leurs preuves à la cour et qui restaient sous le contrôle étroit du regard royal.

Comme la cour royale passait d'Angleterre en Normandie, il était clair que le gouvernement central devait être capable de fonctionner sans la personne du Roi lui-même. Dans les premières années de son règne, Henri laissait derrière lui des membres de sa famille - sa femme Mathilde, son fils Guillaume Adelin, ou son beau-frère David, futur Roi d'Ecosse - pour administrer l'Angleterre en son absence. Ces parents royaux, à leur tour, étaient servis par plusieurs évêques, tels que Roger de Salisbury et Robert Bloet de Lincoln. Après 1123 environ, Roger, évêque de Salisbury, géra l'Angleterre comme régent de son chef. Les preuves de l'existence en Normandie de personnages vice-royaux sont beaucoup plus vagues mais il semble probable que Jean, évêque de Lisieux, administrait la Normandie en l'absence du Roi.

Comme le Roi voyageait d'un endroit à l'autre, il était accompagné de sa maison royale. Les fonctions de la maison sont énoncées dans la Constitutis domus regis (h) (qui fut en fait rédigée un ou deux ans après la mort d'Henri en 1135) document qui reflétait l'accroissement de l'importance et de la spécialisation du personnel de la maison qui se produisit pendant le règne d'Henri. Le chancelier avait la responsabilité de la chapelle et des clercs qui rédigeaient les brefs et autres acta. Le premier chambellan s'occupait des vêtements du Roi et des chandelles. Le sénéchal (qu'on appelait aussi steward -i-) gérait la cuisine et l'office; le premier sommelier faisait les provisions de boisson pour le Roi et la versait à table; le

(3) : MOOERS, patronage in the Pipe-Roll of 1130, p. 304.

connétable avait la haute main sur les chevaliers de la maison royale et le maréchal s'occupait des éléments essentiels de la chasse royale, à savoir les chevaux, les chiens de meute et les faucons. Henri établit la trésorerie de la maison anglo-normande vers le milieu des années 1120, pour surveiller les trésoriers de Winchester, Caen et Rouen. Le premier trésorier de la cour que l'on connaisse était Nigel, neveu de Roger, évêque de Salisbury.

Nigel était fréquemment témoin instrumentaire de chartes royales des deux côtés de la Manche. Après sa carrière de trésorier, Nigel devint évêque d'Ely. Henri récompensait scrupuleusement ceux qui le servaient, créant des hommes dont la carrière dépendait d'un fonctionnement heureux et sans heurt du gouvernement royal. Le principal "terrain d'essai" pour l'entrée et l'avancement dans le service royal était la cour du Roi. C'était à la cour qu'Henri pouvait observer ses administrateurs en puissance, et c'était là qu'il faisait les gestes spectaculaires de récompense qui "huilaient" la machine gouvernementale. La cour se déplaçait sans arrêt à travers l'Angleterre et la Normandie, trainant dans son sillage les grands barons du royaume, les évêques, les propriétaires fonciers moyens, les chevaliers, les bourgeois, tous conseillers et administrateurs royaux en puissance.

Les listes de témoins des chartes royales sont le meilleur indicateur de la faveur royale. C. Warren Hollister a étudié ces listes de témoins couvrant de nombreuses années et a pu suivre les modèles des récompenses dans le gouvernement d'Henri. A la cour de Guillaume le Conquérant, par exemple, les principaux curiales étaient aussi les barons les plus riches. Sous Guillaume le Roux, la situation s'était entièrement renversée : en 1100 seul un des dix plus riches propriétaires fonciers était aussi curialis. Ce fut le génie d'Henri Ier d'éviter les extrêmes où avaient versé son père et son frère, en mélangeant les élites foncières et les serviteurs du gouvernement, en faisant des curiales de ses magnats et des magnats de ses curiales.

J'ai pu suivre se semblables modèles de fidélité, service et récompense dans l'épiscopat normand. De nombreux évêques normands recevaient leurs fonctions épiscopales en reconnaissance de services antérieurs rendus au Roi comme scribes ou comme chapelains. Jean de Lisieux avait été l'un des chapelains du roi Henri avant d'être élevé à l'évêché de Lisieux, fonction dans laquelle il continua de servir Henri comme contrôleur de l'échiquier normand et probablement aussi comme vice-régent normand. Et le même modèle reste vrai pour l'épiscopat anglais : "il est certain que le Roi utilisait les évêchés comme moyen de récompenser les serviteurs royaux fidèles, et que, parmi les facteurs, c'était de loin le plus important pour déterminer la composition de l'épiscopat" (4).

(4) : BRETT, the english church under Henry I, p. 106.

Les réalisations administratives d'Henri Ier furent nombreuses. La croissance du gouvernement central fut considérable. Comme il était géré par des hommes talentueux et loyaux tirés d'un large éventail de strates sociales, Henri eut la possibilité d'en transformer le fonctionnement efficace en activité profitable. Il centralisa et systématisa, développant ce faisant un gouvernement capable de fonctionner avec ou sans le Roi. Mais principalement avec le Roi, car ces réalisations administratives portent toutes l'empreinte personnelle d'Henri. Il était une présence énergique et dominatrice qui, selon Ordéric Vital, l'observateur contemporain, "s'enquérât de tout et retenait dans sa mémoire tenace tout ce qu'il entendait. Il souhaitait connaître toutes les affaires des officiers et des dignitaires; et puisque c'était un souverain diligent, il gardait un oeil sur les nombreux événements d'Angleterre et de Normandie". (5) Selon l'expression de R.W. Southern, "il y a eu de meilleurs rois qu'Henri, mais aucun n'a mieux compris l'art du gouvernement" (6).

(Traduction : J.Cl. HENNEQUIN)

(5) : Orderic Vital (6, 100).

(6) : R.W. SOUTHERN, King Henry I, p. 231.

Notes du traducteur:

- (a) : En français dans le texte
- (b) : Représentant de l'autorité royale dans un comté, avant et après la conquête, l'équivalent en Normandie étant le vicomte.
- (c) : En latin dans le texte. (Acta : lois, ordonnances... Breve : abrégé, sommaire)
- (d) : Seine-Maritime, au Sud-Est de Dieppe; 414 habitants de nos jours.
- (e) : En latin dans la texte : Registre des Rois anglo-normands.
- (f) : En latin dans le texte : les hommes de l'entourage du Roi (mais pas sa famille).
- (g) : En latin dans le texte. Le mot a donné shilling en anglais, sol (ou sou) en français.
- (h) : En latin dans le texte : organisation de la maison du Roi.
- (i) : "seneschal" est d'origine normande, "steward" vient du vieil anglais.

BIBLIOGRAPHIE :

- BATES David : "The Earliest Norman Writs", English Historical Review, 100 (1985), 266-84.
- BRETT Martin : The English Church under Henry I, Oxford University Press (Oxford, 1975)
- ORDERIC VITAL : Historia ecclesiastica, ed. Marjorie Chibnall (avec traduction anglaise), 6 vol., Clarendon Press, Oxford 1969 -1980).
- GREEN Judith A. : The Government of England under Henry I, Cambridge University Press (Cambridge, 1986).
- HASKINS Charles H. : Norman Institutions, Harvard University Press (Cambridge, Mass., 1925).
- HOLLISTER C. Warren : Monarchy, Magnates and Institutions in the Anglo-Norman World, Hambledon Press (Londres, 1986).
- HOLLISTER C. Warren : "The Viceregal Court of Henry I", Law, Custom and the Social Fabric in Medieval Europe (Essays in Honor of Bryce Lyon), Bernard S. Bachrach et David Nicholas éditeurs (Kalamazoo, Michigan : Medieval Institute Publications, 1990), pp. 131-44.
- MOOERS Stephanie L. : "Patronage (NdT les récompenses) in the Pipe-Roll of 1130", Speculum 59 (1984), pp. 282-307.
- MOOERS Stephanie L. : "A Reevaluation of Royal Justice under Henry I of England", American Historical Review 93 (1988), pp. 340-58.
- Regesta Regum Anglo-Normannorum, 1066-1154, Vol. II, Regesta Henrici Primi (1100-1135), édition Ch. Johnson et H.A. Cronne, Clarendon Press (Oxford, 1956).
- SOUTHERN R.W. : "King Henry I", Medieval Humanism and Other Studies, Harper Books pp. 206-33 (New-York, 1970).
- SPEAR David S. : "The Norman Episcopate under Henry I, King of England and Duke of Normandy (1106-1135)", Thèse de doctorat non publiée, Université de Californie (Santa Barbara, 1982).

LA CHANCELLERIE

D'HENRI Ier BEAUCLERC

COMPTE-RENDU DE LA THESE D'ECOLE DES CHARTES D'HENRY CHANTEUX
(Recueil des actes d'Henri Ier Beauclerc, Duc de Normandie). par J. Ph. Cormier

Henry Chanteux, licencié en droit, fut ensuite élève de l'Ecole Nationale des Chartes. Il obtint en 1932 son diplôme d'Archiviste-Paléographe en soutenant sa thèse sur un sujet qui nous intéresse au plus haut point, l'édition du recueil de tous les actes d'Henri Beauclerc concernant la Normandie ou des personnes normandes. Après avoir occupé différents postes, il a terminé sa carrière comme Directeur des Archives Départementales de la Mayenne. Il est à présent retraité. Nous le remercions de bien avoir voulu nous autoriser à consulter sa thèse, laquelle se trouve aux Archives Départementales du Calvados (cote BR 8397). Les Archives Nationales, à Paris, en possèdent également un microfilm (76 Mi 14). Un résumé de celle-ci a également été publié, comme il est de tradition pour les thèses d'Ecole des Chartes (Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1932 pour obtenir le diplôme d'Archiviste-Paléographe, Paris, P.U.F., 1932).

Le 28 septembre 1106, quarante ans jour pour jour après Hastings, Henri Ier Beauclerc, vainqueur à Tinchebray de son frère Robert Courteheuse, réunit les titres de Roi d'Angleterre et de Duc de Normandie. Mais pour l'administration de cette province, il se sert de son ancienne chancellerie, et ceci d'autant plus que Robert n'avait pas développé de service comparable pour son duché. La chancellerie d'Henri s'occupe donc aussi bien du duché que du royaume d'Angleterre; elle accompagnait le duc-roi en permanence dans ses déplacements.

La chancellerie

L'activité de la chancellerie était particulièrement importante. Le Pipe-Roll de la 31e année du règne mentionne l'existence de plus de 250 "brefs", rien que pour le royaume anglais et rien que pour les finances, mais le Roi exigeait une comptabilité aussi minutieuse de ses agents en Normandie (cf. l'article de D. SPEAR, supra : on peut retrouver trace de 1.200 actes d'Henri Beauclerc, contre seulement 300 de Guillaume le Conquérant, et ... une quinzaine pour Robert Courteheuse).

La chancellerie était composée des clerks de la Chapelle du Roi, appelés aussi chapelains, dont au moins une partie le suivait pendant tous ses voyages. On recense au moins 46 scribes ou chapelains ayant travaillé à la chancellerie, mais ils avaient tous des caractéristiques d'écriture communes.

Ils expédiaient leurs actes sous l'autorité du chancelier. Se sont succédés dans cette charge :

- Guillaume Giffard ... (1094-1101)
- Roger de Salisbury .. (1101-1103)
- Gaudry (1103-1107)
- Renouf (ou Ranulf) .. (1107-1122)
- Geoffroy le Roux (1123-1136)

Mais les clercs de la Chapelle du Roi étaient plus directement encore dirigés par le magister scriptorii, garde des sceaux de surcroît, qui était placé sous l'autorité du chancelier. On en connaît deux, Richard "de sigillo" et son successeur Robert, qui semble avoir eu une influence décisive dans l'évolution de la diplomatique d'Henri Ier.

D'autres clercs avaient également un rôle particulier : il y avait deux comptables (sommarii capellae), un gardien de la chapelle et un gardien des reliques.

La classification des actes

199 actes d'Henri Beauclerc concernant la Normandie ont été identifiés sur une quantité d'origine impossible à évaluer, mais sans nul doute considérable. Seule une minorité d'entre eux, 40 en fait, subsiste à l'état d'originaux; et encore, certains sont en si mauvais état qu'il faut avoir recours aux copies. Ce sont pourtant les plus intéressants, car les risques d'erreurs sont nuls avec eux, contrairement aux catégories suivantes.

En effet, certains actes ne sont connus qu'à travers les copies ou les cartulaires (quand ce ne sont pas des copies de cartulaires) des abbayes comme par exemple Troarn, Savigny, Saint-Evroult, Fécamp, etc... Mais la fidélité des copies est très variable, et on ne trouve parfois dans les cartulaires que des textes tronqués, voire de simples analyses. Il y a enfin les vidimus et les copies authentiques, mais malgré leur caractère d'authenticité, il peut s'agir de faux. La chancellerie elle-même était peu capable de se défendre contre les falsifications.

On peut aussi classer les actes en actes solennels ou non. Ces derniers sont les seuls ou presque qui émanent effectivement de la chancellerie. Les premiers ne sont en fait pas rédigés par la chancellerie la plupart du temps. Aussi serons nous assez brefs à leur sujet.

Les actes solennels

Les chartes de fondation ou de confirmation sont les plus intéressants, car ils sont mieux conservés que d'autres actes à effet limités dans le temps, et ils sont plus développés. Mais en fait, ils étaient la plupart du temps rédigés par le destinataire, qui l'apportait au Roi afin que celui-ci y appose des signes de confirmation (croix, sceau, confirmation par des personnes de la cour, ...). Les caractères internes de l'acte sont donc établis par le destinataire, lequel développe en général beaucoup le texte en fonction de ses propres habitudes en

matière de diplomatie, afin de conférer le maximum d'importance à l'acte qu'il vient de se voir octroyer. En cela, et même s'il y a eu progressivement tendance à la simplification et au rapprochement avec la forme de l'acte non-solennel, l'acte solennel s'oppose à l'acte non-solennel expédié par la chancellerie.

Les actes non-solennels, expédiés par la chancellerie

La chancellerie elle-même faisait la différence entre le "bref" et les autres actes aux noms divers, mais le plus souvent appelés "charte" (carta). Ils se différenciaient par leurs caractères internes, tels que nous le verrons plus bas.

Caractères externes :

- Les dimensions des actes de la chancellerie peuvent être qualifiées d'exigües (cf. le bref reproduit dans l'article de D.Spear, qui mesure 17 X 2,5 cm pour sa partie "utile"). Il n'y a pas de marges et ils n'étaient que rarissimement réglés d'avance; leur format est en général rectangulaire, et ils étaient souvent pliés et scellés sur une simple queue détachée du bas.

- Ces sceaux étaient de cire vierge en général. Deux sceaux, d'un diamètre de 8 cm environ, ont été employés par Henri Ier Beauclerc :

1er type : D/ HENRICVS DEI GRATIA REX ANGLORVM
roi en majesté, tenant un glaive.

R/ HENRICVS DEI GRATIA REX ANGLORVM
cavalier à droite, tenant une lance à gonfanon.

2e type : D/ Comme le premier type, dessin légèrement différent.

R/ HENRICVS DEI GRATIA DVX NORMANNORVM
cavalier à droite, tenant un bouclier et un glaive.

Ces deux types ont été utilisés concurremment et indifféremment pour l'Angleterre et la Normandie.



Sceau d'Henri Beauclerc, 2e type, revers

Caractères internes :

Tous les actes sont en latin, sauf quelques noms de lieux ou de personnages. Le style, d'une concision confinant à la sécheresse, suffit souvent à caractériser les actes issus de la chancellerie. Les éléments des actes sont les suivants (cette division est générale et ne s'applique pas uniquement aux actes d'Henri Beauclerc) :

- Protocole.

Il commence par la souscription, dans laquelle on trouve le nom (presque toujours abrégé à sa seule initiale, et parfois suivi de "dei gratia") et le titre : "Rex anglorum" 77 fois, "Dei gratia rex anglorum" 3 fois (sur des copies), "Rex anglorum et dux normannorum" 3 fois (également sur des copies), "Dei gratia dux normannorum" 9 fois (les actes solennels forment le reste). "Dux normannorum" est donc rare, et ne se trouve jamais seul, même pour des actes concernant uniquement la Normandie.

Vient ensuite l'adresse, qui suit toujours les titres. Elle est soit générale ("omnibus fidelibus suis tam presentibus quam futuris", ou bien : "Archiepiscopis, episcopis, abbatibus, baronibus, vicecomitibus, justiciis,...", l'ordre hiérarchique n'étant pas toujours respecté, à moins qu'il n'ait pas été encore définitivement établi-1-), soit particulière (Normandie, Haute ou Basse-Normandie, seigneurs, individuelle).

Le protocole se termine par un salut toujours bref : "salutem"; très rarement "salutem in domino" ou "amicabiliter salutem".

-Corps des actes. Chartes.

La charte de la chancellerie d'Henri Beauclerc possède rarement un préambule; on passe en général directement à une notification elle aussi très simple, "sciatis" (quod, quoniam,...) "notum sit" étant très rare.

Suit un exposé et un dispositif. Les formules introductives du dispositif sont toujours aussi simples, mais plus variées. Exemples : "quare volo et firmiter precipio ut (quod)", "et volo et impero et concedo ut"... Il y a quelques curieux cas de chartes ne comprenant qu'un exposé sans dispositif, ou qu'un dispositif sans exposé.

Les formules de corroboration ne sont employées que sur les actes d'une certaine importance (influence de l'acte solennel) et n'apparaissent qu'à la fin du règne, à partir de 1130. Elles mentionnent pour la plupart l'origine divine du pouvoir royal. Par exemple : "et a Deo mihi auctoritate collata corrobore". L'annonce du sceau est également très rare.

-Textes des brefs.

Les brefs sont le plus souvent adressés par le Roi à ses agents ou à ses barons. Ils sont encore plus simples et ne comportent guère qu'un dispositif et une clause finale.

Le dispositif est amené par "precipio quod (ut)" ou "mando vobis", ou encore par l'emploi de l'impératif. La clause finale est une recommandation au destinataire quant à l'exécution de l'acte ou fixe une peine en cas de contravention (10 £ d'amende le plus souvent).

-Eschatocole.

Introduite par "testibus", la liste des témoins est parfois très longue (jusqu'à 25 noms ou plus). Aussi est-elle souvent tronquée ("et multis aliis") dans les copies. "Teste me ipso" est très rare (2 cas)(2). Le Roi n'assistait évidemment pas en personne au travail de rédaction. La charte souscrite est plus solennelle. Les souscriptions étaient apposées au milieu d'une assemblée présidée par le roi (une réunion de la cour le plus souvent), puis on se contenta de mentionner par une formule que l'acte était expédié en scéance de telle cour quand il ne fut plus en usage de requérir l'apposition des souscriptions. Les témoins sont en général des archevêques, des évêques, des barons, des officiers de la Maison du Roi, ses chapelains, des vicomtes.

Il y a de rares souscriptions de chancellerie : certains brefs portent le nom du scribe introduit par "per ..."

La date topographique est presque toujours donnée pour les brefs (3). La date chronologique est plus rare, et ne figure jamais de façon absolue pour les brefs, pour lesquels on utilise plutôt les fêtes religieuses. Pour les chartes, au contraire, la datation absolue par millésime est de règle, surtout à la fin du règne, avec une forte fréquence de la formule "ab incarnatione domini". L'année du règne est par contre assez rare. Le style est sans doute celui de Noël, comme l'adoptera plus tard la chancellerie d'Henri II.

Le règne d'Henri Beauclerc est décisif pour l'évolution de la diplomatie anglo-normande. Ses caractéristiques sont fixées; à peine subira-t-elle quelques retouches sous Richard Coeur-de-Lion et Jean sans Terre. Les formules se stabilisent et les actes se simplifient. A cet égard, le bref devient l'acte administratif type. Cette évolution est parallèle au développement et au perfectionnement de l'administration. L'acte solennel, devenu incommode pour une administration expéditive, devait disparaître.

En matière de diplomatie et de chancellerie, comme en matière d'administration, la monarchie anglo-normande devance nettement celle des Capétiens, dont l'administration il est vrai se développera plus tard.

NOTES :

(1) : Sous Henri II Plantagenêt, l'ordre hiérarchique maintenant fixé est le suivant : 1) Gens d'Eglise. 2) Noblesse. 3) Fonctionnaires. 4) Agents secondaires et sujets.

(2) : A la différence des actes de Jean sans Terre, dans lesquels cette formule est extrêmement fréquente.

(3) : Nous n'avons hélas pas trouvé d'acte donné à Domfront. S'il en subsiste, ils concernent donc l'Angleterre.

LE ROI HENRI Ier ET L'ARISTOCRATIE DE NORMANDIE

Compte-rendu de l'Etude de Judith A. GREEN (Queen's University, Belfast), par J.Cl. Hennequin

On a effectué peu de recherches sur l'histoire détaillée des grandes familles de Normandie au début du XIIe siècle. Quand le sujet a été abordé, on les considérait comme faisant partie d'une aristocratie anglo-normande, classe dirigeante unique enjambant la Manche. Pourtant, sur chaque rivage, beaucoup de familles aristocratiques n'avaient que peu d'intérêts dans l'autre pays. Les familles aristocratiques de Normandie formaient un groupe dont les intérêts n'étaient pas nécessairement identiques à ceux des familles établies en Angleterre, ou qui avaient des terres des deux côtés de la Manche. L'article essaie de montrer qu'Henri fut incapable d'obtenir le même degré de domination sur l'aristocratie en Normandie qu'en Angleterre pour trois raisons : L'importance du soutien aux revendications sur le duché du frère d'Henri, Robert, et du fils de ce dernier, Guillaume Cliton; les réactions provoquées par la stricte autorité qu'Henri chercha à imposer au duché; enfin, la faiblesse des dons ducaux, sous forme de terres et de privilèges, n'incitait pas à soutenir Henri.

Lorsqu' Henri s'empara du trône d'Angleterre en 1100, il avait le soutien d'un groupe restreint mais puissant de grands seigneurs. L'échec de la tentative d'invasion de son frère Robert et l'expulsion d'Angleterre de Robert de Bellême et de ses frères, accompagnée de la confiscation de leurs terres, fit qu'après 1102 il n'y eut plus de rébellion en Angleterre, et au moment de sa mort, toutes les seigneuries majeures étaient entre les mains de ses partisans. En Normandie, au contraire, l'opposition armée à sa domination a peut-être été sous-estimée. La période de résistance la plus sérieuse et la plus étendue se situe en 1118-1119, mais il y eut deux autres phases de guerre en 1111-1113 et 1123-1124, sans compter les problèmes plus localisés, par exemple en 1109 avec le Roi Louis VI au sujet de la garde du château de Gisors, qui amena en plus deux ans de troubles dans le Vexin normand. Les vassaux rebelles étaient soutenus par les voisins hostiles de la Normandie, notamment le comte d'Anjou et le Roi de France.

L'opposition se manifestait sur une échelle considérable. Dans une première phase, sur les marches méridionales du duché, Henri dut expulser Robert de Bellême de ses forteresses, tout en se fortifiant au Sud-Est contre Gervais, seigneur de Châteauneuf-en-Thimerais. En Haute-Normandie, sa tentative d'enlever à Hélié de Saint-Saëns la garde de Guillaume Cliton provoqua leur fuite et leur appel à l'aide en direction du Roi de France, des comtes de Flandres et d'Anjou, et aussi des Normands.

La seconde période de guerre commença peut-être dès 1116 dans le Vexin et en 1118 elle était devenue une révolte majeure dans presque tout le duché, excepté le Cotentin et le Bessin. En Haute-Normandie, certains se battaient pour Guillaume Cliton, d'autres profitaient de ces temps troublés pour poursuivre des revendications héréditaires sur des terres et des châteaux en

Angleterre et en Normandie. Selon Ordéric Vital, la situation d'Henri était alors critique, mais il réussit à détacher le comte Foulques d'Anjou de son alliance avec le Roi Louis, battit ce dernier en 1119 à Brémule (lieu-dit, commune de Gaillardbois, Eure) et mit graduellement au pas ses vassaux rebelles.

La troisième phase fut plus limitée mais néanmoins dangereuse. Les rebelles avaient pour chef Amaury de Monfort, comte d'Evreux, mais Henri vint relativement facilement à bout de cette rébellion, car il avait été prévenu de la conspiration, et ses forces défirent les rebelles à Bourgtheroulde en 1124. Ce devait être la dernière phase majeure de rébellion, car Henri réussit à acheter le comte d'Anjou en lui offrant la brillante perspective d'un mariage entre l'héritier du comte et sa propre fille, alors héritière présomptive. Guillaume Cliton mourut en 1128, et le duc Robert, toujours prisonnier, disparut en 1134.

Tout à la fin de la vie d'Henri, de nouvelles tensions surgirent, causées par le refus du Roi de restituer des châteaux en Normandie revendiqués par Geoffroy Plantagenêt.

Les noms de nombreux rebelles sont identifiés par les chroniqueurs, notamment O. Vital. Beaucoup avaient des terres le long de la frontière du duché. L'hostilité des nobles du Vexin a été constante. Amaury de Montfort, comte d'Evreux depuis 1119, fut impliqué dans les trois phases de combats, ainsi que les seigneurs de Châteauneuf-en-Thimerais. Au Sud, Henri eut à faire face à l'opposition de Robert de Bellême en 1112, puis à une révolte beaucoup plus étendue en 1118-1119. Argentan et Alençon se soulevèrent contre leur nouveau seigneur, le neveu du Roi Etienne de Blois. Robert Giroie, Guillaume de La Ferté-Frênel, Richer de l'Aigle, Réginald de Bailleul, Eustache de Breteuil, Robert du Neufbourg se rebellèrent. Au Nord, les comtes d'Eu et d'Aumale et Hugues de Gournay firent des raids dans les pays de Talou et de Caux, aidés en cela par le comte de Flandres. En 1123-1124, s'y ajoutèrent le comte de Meulan, ses beaux-frères, Hugues de Montfort et le seigneur d'Ivry, Guillaume Lovel. Leur nombre prouve qu'une fraction importante de cette aristocratie, par ailleurs peu nombreuse, était concernée.

Dans le Cotentin, les familles locales ont soutenu Henri, et leur loyauté fut récompensée; ailleurs le tableau est plus mitigé. Certaines seigneuries étaient aux mains d'hommes étroitement liés à Henri. Il est plus difficile de juger ses relations avec ceux qui n'étaient pas aussi évidemment des curiales. Les grands barons ne fréquentaient la cour que de temps en temps. Henri tint de nombreux conseils dans le duché auxquels assistaient les grands seigneurs laïcs et ecclésiastiques. En vérité, en Angleterre comme en Normandie, il semble avoir consulté ses vassaux plus souvent que ses prédécesseurs. Les actes émis pendant ses séjours en Normandie le montrent accompagné d'un cercle restreint de seigneurs, dont une poignée figurait parmi les plus grands propriétaires fonciers du duché.

D'après les listes de témoins (même si les actes conservés sont moins nombreux pour la Normandie), il semble que certaines grandes familles du duché fréquentaient rarement la cour d'Henri. Les partisans de Guillaume Cliton trouvaient plus d'aide de leurs voisins en Normandie qu'en Angleterre où les biens des rebelles

étaient confisqués. La politique de contrôle centralisé des châteaux (après Gisors, St Cénéri et Ivry amenèrent contestation) et sa détermination à conserver ses droits sur la justice et les finances lui valurent beaucoup de problèmes.

En ce qui concerne les revenus, en Angleterre, les comptes de 1130 montrent un certain nombre de grands seigneurs prêts à payer de grosses sommes pour les aides, les mariages des héritières ou la tutelle d'héritiers mineurs. Henri avait des droits comparables en Normandie, et usait de son pouvoir pour intervenir dans les affaires de ses vassaux. O. Vital raconte, par exemple, comment il arrangeait leurs mariages ou leurs successions.

La définition des obligations féodales, qui semble avoir débuté plus tard en Normandie et avoir été peut-être introduite par des seigneurs ayant des domaines en Angleterre, arrangeait aussi bien les seigneurs (puisqu'elle mettait un plafond à leurs obligations) que le Roi. Les chapitres du Pipe-Roll de 1130 concernant des arrhes fixées en Angleterre pour des terres situées en Normandie montrent qu'il n'y avait pas grande différence entre royaume et duché en ce qui concerne les rapports d'Henri avec les grands seigneurs, et que les rapports entre les deux échiquiers étaient déjà aussi étroits qu'à la fin du XIIIe siècle, où les paiements dûs d'un côté de la Manche pouvaient être effectués de l'autre.

Henri faisait payer l'exercice de ses droits sur les terres normandes et la rigueur de ce régime était à peine tempérée par la distribution de terres et de privilèges. Il est difficile de démontrer des aliénations du domaine ducal et il est peu probable qu'elles aient eu lieu à la même échelle qu'en Angleterre. La terre qui tombait entre ses mains par deshérence ou confiscation était en général ré-octroyée, comme en Angleterre. En dehors d'Amice, héritière de Pacy et de Breteuil, d'Etienne et Robert de Gloucester, fils d'Henri, les autres bénéficiaires notables de sa protection venaient de familles déjà établies en Angleterre, aux domaines normands limités, ou bien de nouveaux-venus de Bretagne, des marches méridionales ou de l'Ouest de la Normandie. Henri aurait pu employer plus largement ses ressources anglaises pour susciter la loyauté des familles qui avaient de grands domaines en Normandie.

Finalement, si on re-situe les relations d'Henri avec ses vassaux normands dans une perspective plus large, on peut suggérer que, comparées à la situation des autres principautés en France, elles n'étaient pas excessivement tumultueuses, au contraire. C'est seulement par rapport à l'Angleterre que l'ascendant d'Henri était moins complet, à cause des prétentions de son rival, de la puissance des seigneurs et de la réaction à un pouvoir fort.

Résumé et traduction : J.Cl. HENNEQUIN

Extrait de **La France anglaise au Moyen-Age**, 111e congrès nat. des Sociétés savantes, Poitiers 1986, édit. du C.T.H.S., Paris 1988.

Maylis BAYLE

Directeur de Recherche au C.N.R.S.

L'ART EN NORMANDIE ET EN ANGLETERRE AU TEMPS D'HENRI Ier BEAUCLERC

Pour la Normandie comme pour l'Angleterre, le règne d'Henri Ier constitue dans le domaine artistique une période d'apogée, d'aboutissement d'un grand nombre de recherches créatrices entreprises au temps de Guillaume le Conquérant(1). Malgré son surnom qui ne date que du XIV^e siècle, le roi ne fut pas à vrai dire un véritable mécène et semble avoir fait preuve davantage d'esprit pratique que de sens artistique et de culture intellectuelle. Seule l'abbaye de Reading, fondée en 1121, a bénéficié d'un véritable patronage royal tandis que d'autres édifices comme Waltham et sans doute Romsey étaient protégés par la reine Mathilde sa femme, fille de Marguerite d'Ecosse et descendante de la dynastie de Wessex. Mais l'époque d'Henri Ier est un temps de renouveau et d'essor sur le plan artistique et culturel dans l'ensemble de l'Europe. Par ailleurs nombre de religieux, abbés ou prélats, encourageront ce renouveau. En raison même de l'arrière-plan historique et des conséquences de la Conquête, la situation est un peu différente entre le duché et le royaume anglais où l'architecture, marquée par l'apport normand, développe à partir de 1100 des formes originales; mais, de part et d'autre de la Manche, l'art roman atteint alors à une pleine maturité tandis qu'apparaissent çà et là les signes avant-coureurs de l'évolution vers le gothique. Enfin c'est au temps d'Henri Ier qu'apparaissent de nouveaux ordres religieux, Augustins (prieuré roman de Portchester sous patronage royal), Templiers, Hospitaliers et surtout Cisterciens avec la fondation de Waverley (1128), de Tintern (1131), de Rievaulx (1132); mais leurs réalisations architecturales novatrices sont pour l'essentiel postérieures à 1135.

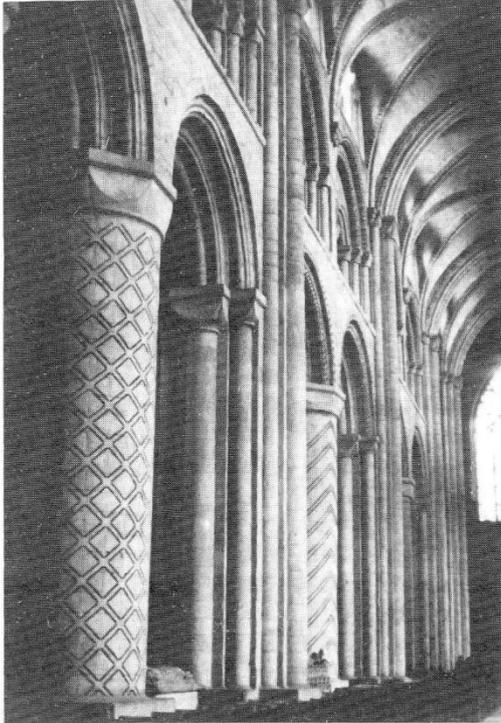
L'architecture

En Normandie les désordres et les destructions dus à la guerre fratricide entre le roi Henri et Robert Courteheuse font place à une période de paix favorable aux entreprises architecturales. Cela ne signifie d'ailleurs pas que toute activité constructive avait cessé dans les premières années du règne. Il faut rappeler que le début du siècle a vu l'achèvement d'édifices majeurs comme l'abbatiale de la Trinité du Mont à Rouen, la cathédrale d'Avranches, la Trinité de Fécamp. Ces trois édifices cependant ont disparu à l'exception d'une portion de déambulatoire et de deux chapelles de Fécamp. Pour l'architecture les vicissitudes et les reconstructions au cours des siècles ont entraîné la disparition d'un certain nombre de monuments essentiels, notamment en Normandie. Les seuls témoins de la reconstruction de la cathédrale de Bayeux après l'incendie de 1105 sont le décor des écoinçons et une partie des supports des grandes arcades de la nef. Si l'abbatiale de Saint-Georges à Saint-Martin de

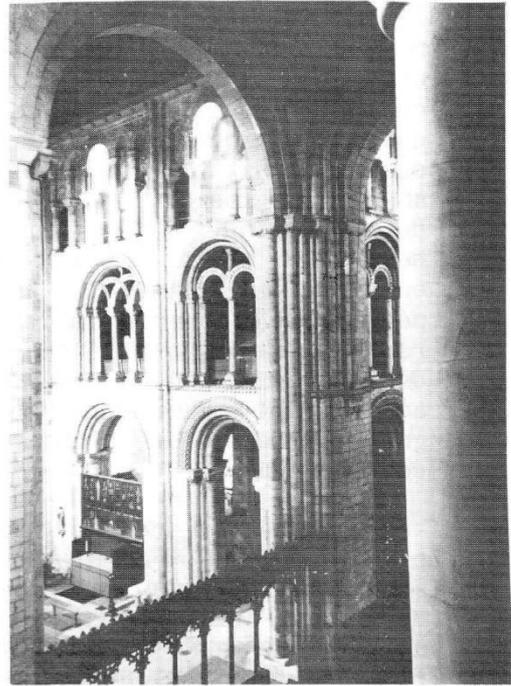
Boscherville nous est intégralement conservée, nombre d'églises rouennaises comme Notre-Dame-la-Ronde ont disparu ou ont été rebâties ensuite; et si le remaniement et le voûtement des abbayes caennaises constituent pour l'historien de l'art un jalon important, il faut convenir que pour les grands monuments, les vestiges prestigieux sont plus nombreux en Angleterre: nef d'Ely, abbatiale de Peterborough célèbre pour son abside, de Romsey, de Hyde (Winchester), agrandissement du chevet de la cathédrale de Canterbury, 2^o campagne de Winchester, cathédrales de Durham et de Norwich, sont parmi les nombreux édifices souvent entrepris avant 1100 mais construits en grande partie pendant cette période. Cela crée une impression de déséquilibre un peu factice: certes l'architecture anglo-normande atteint alors sa pleine maturité et dépasse dans les recherches de structure et de plastique murale les constructions actuellement connues dans le duché; mais ce que nous savons du caractère grandiose de certaines églises normandes détruites induit à nuancer les comparaisons.

Au delà des constructions majeures, le nombre des sanctuaires paroissiaux bâtis ou rebâties alors mérite d'être souligné. Quelques groupes sont particulièrement significatifs: celui du Cotentin et des environs de Saint-Lô d'abord, où l'activité architecturale semble être restée limitée au XI^o siècle, mais qui voient s'élever à partir de 1100 une foule d'églises rurales. Certaines sont de dimensions imposantes, comme Saint-Pierre de Semilly ou la Barre de Semilly. Un petit groupe d'églises paroissiales, Martinvast, Tollevast, Octeville, illustre un parti propre à la région, avec nef unique et clocher sur la première travée de chœur. Autour de Bayeux et de Caen d'autre part l'essor commencé au XI^o siècle continue alors et les recherches effectuées sur les grands chantiers se répercutent dans des édifices plus modestes comme Ouistreham, Bernières, Creully, Saint-Gabriel, Trévières, Colleville..Enfin le Bec de Caux, déjà pourvu de nombreuses églises du XI^o siècle est marqué par diverses constructions ou remaniements, tels Virville, Etretat, Manéglise..De même les régions méridionales, dans l'actuel département de l'Orne conservent encore de nos jours un important tissu paroissial d'églises de moyenne importance dont les caractères illustrent parfois les recherches effectuées au XII^o siècle dans les grands centres comme Sées ou Alençon qui ne conservent plus guère de vestiges romans. Autour de Domfront, le rôle personnel d'Henri Ier dès avant son couronnement, l'influence de l'abbaye voisine de Lonlay ont favorisé dès la fin du XI^o siècle les entreprises architecturales. Notre-Dame-sur-l'eau, comme Lonlay et comme le prieuré Saint-Symphorien sont pour l'essentiel antérieurs à 1100. La volonté d'imiter les réalisations prestigieuses dans de plus petits monuments est également visible dans nombre d'églises anglaises entièrement ou partiellement conservées (Steyning, Stow, Old Shoreham, Alton, Stogursey, Castor... pour ne citer que quelques exemples).

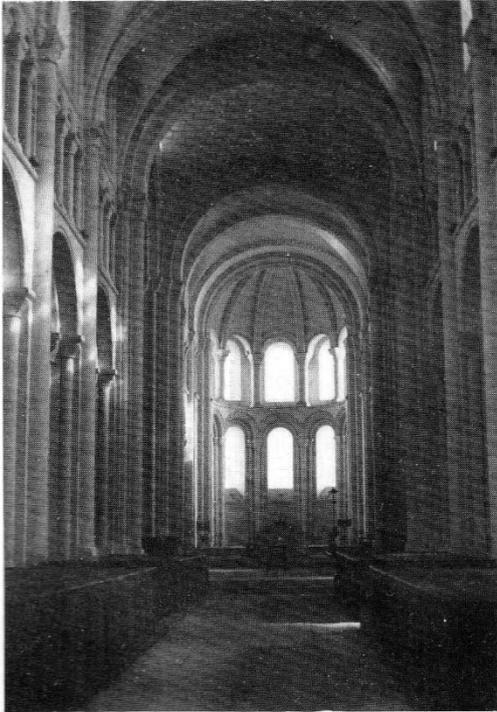
Il ne saurait être question d'examiner dans le cadre de cet article tous les édifices concernés et tous les caractères de l'architecture de cette époque. En revanche il est possible de dégager les aspects essentiels de l'architecture du temps d'Henri Ier Beauclerc(2) et de poser quelques questions encore controversées ou insuffisamment approfondies.



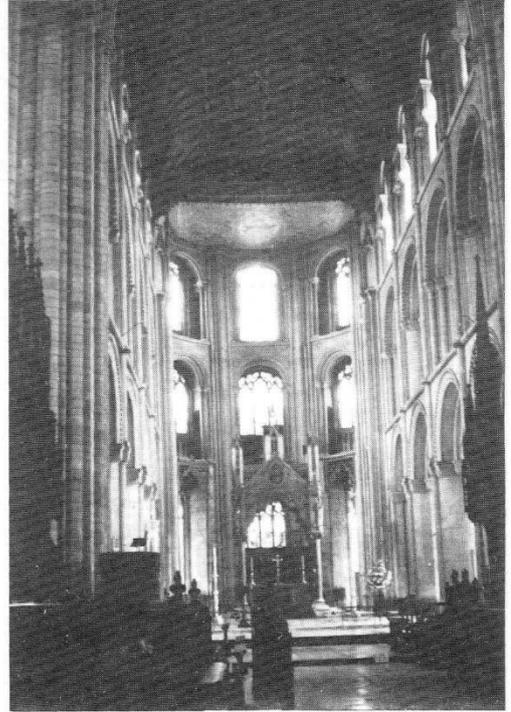
1 *Durham. Cathédrale. Nef*



2 *Romsey. Abbatale. Choeur.*



3 *Saint-Georges de Boscherville.
Vue intérieure*



4 *Peterborough. Abside.*

Les jalons posés au XI^e siècle permettent le développement et le perfectionnement des composantes majeures de l'architecture normande. Le chevet échelonné reste le cas le plus fréquent dans les grands édifices normands marqués par l'influence des abbayes caennaises. En Angleterre il est parfois remplacé par le plan à déambulatoire, avec des variantes d'origine anglo-saxonne ou germanique. Les différents types d'élévations adoptés au XI^e siècle subsistent. L'élévation décroissante de Jumièges se retrouvera à Durham(Fig.1) tandis que les monumentales tribunes héritées de Saint-Etienne de Caen ou de Cerisy se voient à Winchester, Norwich, Romsey(Fig.2), Ely et caractérisaient aussi l'abbatiale romane de Fécamp. Le parti issu de Bernay ou de Saint-Nicolas de Caen, à deuxième niveau peu élevé, comme écrasé entre les grande sarcades et les fenêtres hautes, fera peu école de l'autre côté de la Manche mais marque en revanche Lessay et Saint-Georges de Boscherville (Fig.3).

- Absides

La tradition des absides vitrées à coursière devant les fenêtres hautes est très tôt illustrée par les grands édifices du XI^e siècle(3): si le plus ancien exemple conservé est celui de Saint-Nicolas de Caen (vers 1080), immédiatement suivi par les absides de Cerisy (vers 1080-1090) et de Lessay (avant 1098), ce parti offrant deux (et parfois trois) niveaux de grandes baies en plein cintre exactement superposées et une coursière à l'étage, a dû exister à Saint-Etienne de Caen et un examen récent des vestiges du choeur roman de Bernay suggère qu'il fut peut-être ébauché dès avant 1050 dans cette église. L'architecte qui remania le choeur de la Trinité de Caen et construisit, après plusieurs tâtonnements, le chevet, vers 1100-1110, fut confronté à des problèmes de raccords qui l'amènèrent à établir un passage non seulement au niveau supérieur mais également au rez-de-chaussée. D'où un exemple unique et très harmonieux. La superposition des baies de ces absides vitrées se retrouve à la cathédrale de Peterborough (Fig.4); une influence similaire a dû jouer pour le chevet de Norwich, malgré la présence d'un déambulatoire et même si des influences mosanes ou germaniques interviennent également dans son parti.

- Façades

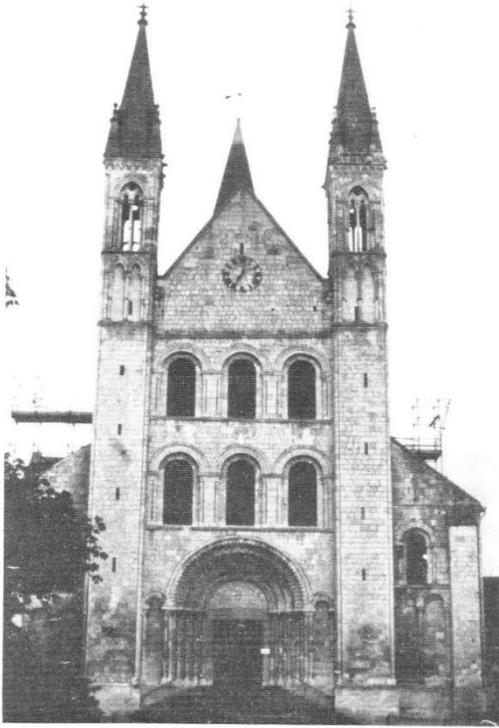
C'est peu avant l'aube du règne d'Henri Ier que s'achève en Normandie le premier exemple de véritable façade harmonique à Saint-Etienne de Caen. Résultat d'un changement de parti en cours de construction, cette façade que l'on peut dater de la dernière décennie du siècle bénéficie sans doute des recherches effectuées à Bayeux (1077) et en Angleterre à Canterbury et Westminster. Par sa régularité, sa correspondance parfaite avec les structures au sol et en élévation de vaisseau de nef, par l'absence de toute tribune au revers, cette façade est très novatrice et rompt avec la tradition antérieure des massifs occidentaux issus de l'architecture carolingienne et ottonienne qui constituaient une entité distincte par rapport à la nef. Elle est riche d'avenir pour l'architecture gothique mais dans l'immédiat, elle marque les esprits au point d'entraîner le remaniement précoce et très empirique de celle de la Trinité de Caen(vers 1100). Au XII^e siècle, la formule à

deux tours se revoit à Durham. Vers 1113, la façade de Saint-Georges de Boscherville offre également un parti novateur, avec ses deux tourelles hautes et étroites (Fig. 5) qui existent aussi, avec des nuances, à Tewkesbury et dont le principe, repris dans les cathédrales gothiques, mènera un jour à la composition de pignons et de façades comme ceux du transept de Chartres.

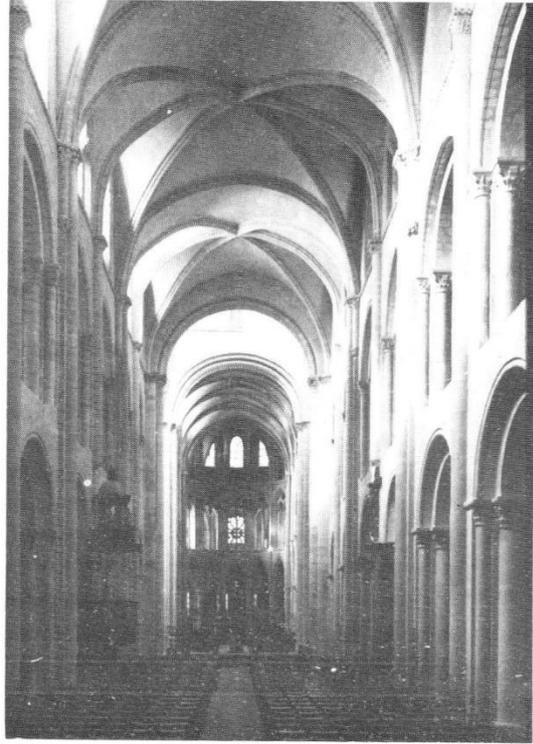
- Recherches de structure et de voûtement

La technique du mur épais, avec dédoublement de la paroi pour permettre l'établissement d'une coursière se généralise des deux côtés de la Manche. L'organisation des arcades au devant de ce passage s'inspire le plus souvent de celle qu'inaugurent vers 1080-1090 les architectes du chœur de la Trinité de Caen et du bras nord de Winchester: l'encadrement de la baie centrale par deux petites arcades devient une constante à Winchester (bras sud, Fig. 6), Norwich, Durham, Ely. Les deux abbayes caennaises l'adoptent lors du remaniement de leurs parties hautes (vers 1120 pour Saint-Etienne; vers 1125-1130 pour la Trinité) et des formes tardives se voient à la cathédrale d'Oxford et dans le gothique anglais. L'insertion de structures de raidissement du mur goutterot sur les combles des bas-côtés (Caen, La Trinité) ou à l'intérieur des tribunes (cathédrale de Durham) annonce le principe de l'arc-boutant même si ces éléments n'ont guère d'efficacité réelle et sont surtout conçus comme maintien des toitures comme l'a montré S. Gardner(4). A une articulation plus complexe du mur correspond une complexité croissante de l'aspect des supports. Ebauchée à Saint-Etienne de Caen et à Cerisy-la-Forêt, elle aboutit à un nouveau type de pile composée dans le chœur de Norwich par exemple. Par ailleurs l'emploi du pilier circulaire qui apparaît à Gloucester est également fréquent, avec parfois des solutions décoratives en chevrons ou damiers comme à Durham ou à Waltham. Dans ce domaine, l'architecture anglaise fait preuve d'une originalité inventive souvent absente de Normandie. La pile ronde y sera très rarement adoptée, par exemple à Touques, et à fortiori ses composantes à noyau circulaire et colonnes engagées. De même la mouluration des arcs se fait plus riche en Angleterre.

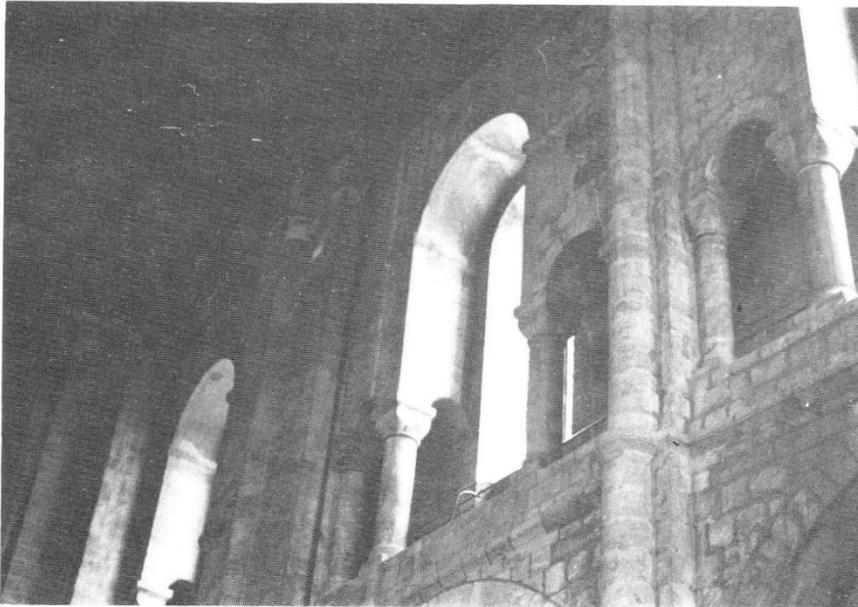
Si d'importantes nuances marquent la plastique murale et les partis d'ensemble, en revanche les recherches de voûtement de part et d'autre de la Manche paraissent étroitement liées. Les origines de la voûte sur nervures sont encore discutées. Pour la Normandie, rappelons le couvrement du rez-de-chaussée des tours de façade de Bayeux vers 1077; les méthodes de mouluration et la sculpture suggèrent que peut-être cet atelier ne fut pas dépourvu de liens avec les recherches effectuées à Saint-Martin de Tours, mais la question ne peut être tranchée dans l'état de nos connaissances. Par ailleurs divers essais de voûtement des grands vaisseaux semblent marquer les années 1080-1100. Au delà de ce problème de départ, les principaux jalons des voûtes sur croisées d'ogives sont bien connus: ce sont d'abord les voûtes des bas-côtés du chœur de la cathédrale de Durham et de l'abbatiale de Lessay (choeur et transept). Les premières voûtes de Durham datent de 1093, celles de Lessay sont antérieures à 1098 et l'analyse du transept et des arrachements de la tour de croisée après le bombardement de cette église en 1944 a amplement démontré que les voûtes ne furent pas ajoutées et sont partie intégrale de la structure première(5).



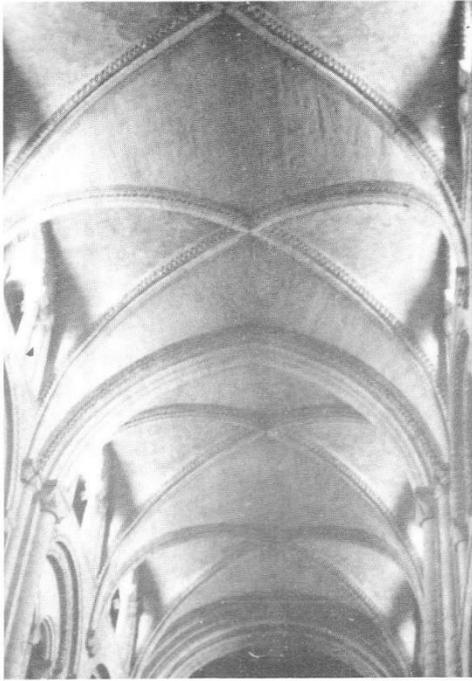
5 *Saint-Georges de Boscherville.*
Façade.



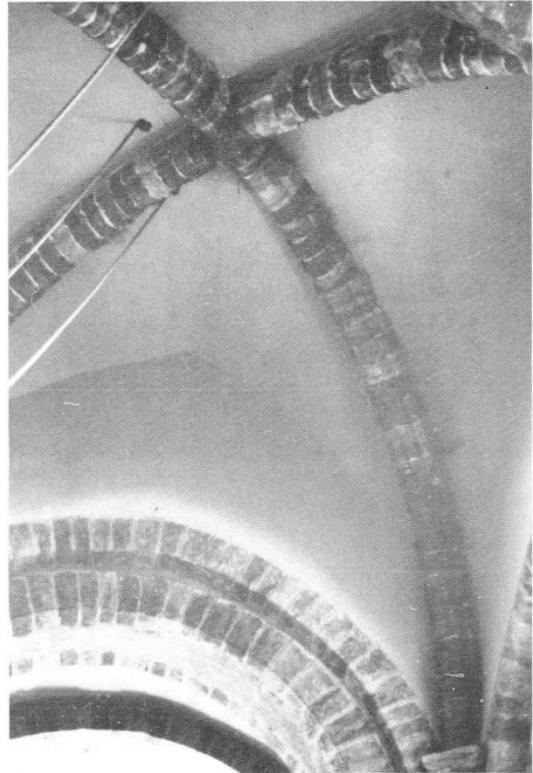
7 *Caen. Saint-Etienne. Voûtes*



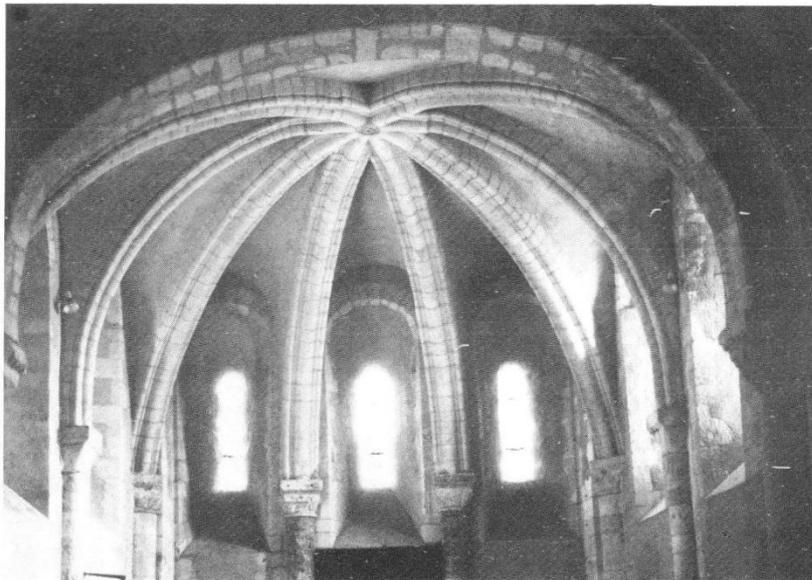
6 *Winchester. Cathédrale.*
Coursière du bras sud.



8 *Durham. Cathédrale. Voûtes.*



10 *La Roche-Mabile. Voûtes d'ogives*



9 *La Barre-de-Semilly.
Voûte de l'abside*

A ces voûtes d'ogives quadripartites vont très vite s'ajouter des voûtes sexpartites. On a longtemps admis que les premières furent celles de Saint-Etienne de Caen, d'ailleurs très bien adaptées à la structure murale et aux supports alternés du XI^e siècle. Or une étude récente de J. James (6) tend à montrer l'existence d'un projet similaire dans le vaisseau central du choeur de Durham avant 1110. Si l'on tient compte d'un éventuel rajeunissement de la reprise et du voûtement de Saint-Etienne (vers 1110-1120)(Fig. 7) que nous avons proposé ailleurs en fonction d'une étude des coursières, il semble que les mêmes recherches se soient poursuivies à quelques années d'intervalle sur les deux chantiers. A Durham, les recherches portant sur le voûtement sont particulièrement variées et les voûtes de la nef (vers 1130) seront quadripartites mais disposées sur deux travées avec un doubleau seulement toutes les deux travées et une alternance des supports. Les nervures portent en outre un décor de chevrons qui s'harmonise bien avec celui des piles du niveau inférieur (Fig.8). Plus lourdes et rapidement abandonnées, les fausses voûtes sexpartites de la Trinité de Caen (vers 1125-1130) ne devaient faire école que très localement, à Ouistreham, Bernières et dans le prieuré Saint-Gabriel. Ce sont en réalité des voûtes quadripartites sur double travée au dessous desquelles est ajouté sur la pile intermédiaire un arc-diaphragme de soutien et de raidissement de la structure.

Tels sont les jalons bien connus de ces recherches qui mènent aux voûtes gothiques. Mais ils ne concernent que les monuments les plus importants. L'histoire de la croisée d'ogives mériterait en effet un examen minutieux de nombreux édifices secondaires et significatifs. L'un d'eux, détruit maintenant, portait témoignage de l'extension de ce processus de voûtement. Il s'agit de la porterie romane de la Trinité de Caen, démolie en 1818 mais abondamment reproduite auparavant par les dessinateurs. Les relevés de Pugin(7) montrent l'existence d'une voûte d'ogives insérée au rez-de-chaussée dans une construction un peu plus ancienne, sans doute contemporaine de la façade de l'abbatiale (vers 1100). Le profil des nervures est celui de la voûte de la nef de la Trinité et l'aspect des chapiteaux à godrons sur lesquels elles retombent correspond à ceux des coursières. Cette voûte quadripartite doit être contemporaine des fausses voûtes sexpartites de la nef. Elle complète le panorama des essais faits dans cette abbatiale où les voûtes également quadripartites du transept comportent une cinquième nervure sur la travée extérieure. Les profils des nervures caennaises, à trois tores, se retrouvent dans une série d'édifices du Cotentin entre 1130 et 1140: Brucheville, Brévands, Magneville, Martinvast. Les deux premières ont pu bénéficier du rayonnement de l'atelier de Carentan dont les rares vestiges (croisée du transept) semblent indiquer des liens étroits avec Caen.

Plus au sud, un autre groupe, à Saint-Céneri et La Roche-Mabile, montre la présence d'un voûtement d'ogives (Fig.10). Les liens de ces petits édifices avec les grandes églises disparues de la ville d'Alençon, toute proche, sont probables, et suggèrent que nous ignorons dans ce domaine tout un pan de l'histoire architecturale normande.

Au delà de la question des voûtes d'ogives proprement dites, on doit rappeler la vogue de l'utilisation des nervures dans d'autres structures telles que les culs-de-four des absides, par exemple à Saint-Georges de Boscherville où à La Barre de Sémilly (Manche) (Fig. 9). Ces essais peu suivis dans les décennies ultérieures s'inscrivent dans le contexte

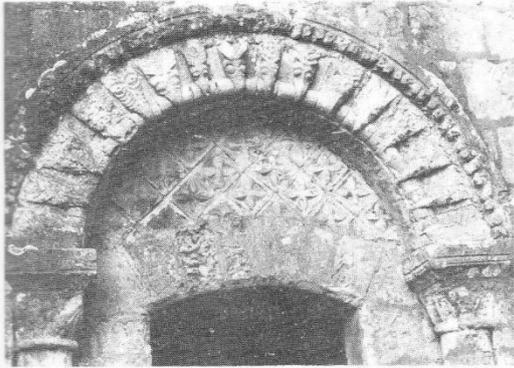
d'une période de recherches intensives sur la voûte nervée. Les troubles qui suivirent la mort d'Henri Ier, puis l'impact des créations plus novatrices d'Ile-de-France, mettront un terme à ces spéculations proprement normandes.

Le décor sculpté

La sculpture architecturale de cette époque est d'une richesse et d'une variété trop souvent ignorées. Elle concerne d'abord les chapiteaux support habituel d'un décor plus ou moins élaboré; mais les dalles et reliefs insérés dans les façades se font plus nombreux et offrent parfois des oeuvres de qualité.

Le chapiteau dérivé du corinthien, à feuilles lisses, volutes d'angles, se maintient parfois en Normandie et se retrouve en Angleterre à Stogursey, ancien prieuré de Lonlay-l'Abbaye, à Christchurch, Chichester; mais il tend à disparaître au profit de la corbeille à godrons. Issue d'une subdivision du chapiteau cubique, cette nouvelle forme a fait son apparition à la Tour de Londres vers 1080. Elle devient omniprésente à partir de 1100 dans les édifices normands et anglais. Dans le duché, les corbeilles ont tendance à se diversifier davantage (multiples godrons, godrons à volutes, à têtes d'angle..): les coursiers de la Trinité de Caen constituent un véritable répertoire de toutes les variantes vers 1125-1130 (8). En Angleterre, la forme un peu lourde et écrasée à deux godrons sur chaque face reste fréquente mais favorise, de même que le chapiteau cubique toujours en vogue, un décor végétal ou fantastique élaboré dans les lunettes supérieures. Les chapiteaux à godrons s'inscrivent bien dans la tendance à la géométrisation des formes qui caractérise tout un aspect de la sculpture normande. Les motifs géométriques, apparus vers 1070 à Caen (croisée du transept de la Trinité) puis en Angleterre (donjon de Chepstow) se répandent à profusion après 1100. Ils ornent arcs et tympan, paroi murale (Secqueville-en-Bessin, vers 1090-1100, nef de la cathédrale de Bayeux, vers 1120, nef de Christchurch, vers 1120..) et la grammaire ornementale du géométrisme se diversifie: outre les étoiles en biseau présentes dès l'origine, les chevrons, dents de scie, entrelacs, damiers sont utilisés avec virtuosité. Chevrons et imbrications ornent l'abside et la façade de la Trinité de Caen reprises vers 1100 et les arcs ornés de chevrons moulurés sont d'une grande banalité au XII^e siècle. Dans le cadre de ces recherches s'insèrent les "beaks-heads", têtes d'oiseaux mordant le tore d'un arc: il est admis qu'ils apparaissent à Castor vers 1124 et on les retrouve ensuite un peu partout: les églises d'Auvillars, de Brucheville (Fig. 11), de Putôt-en-Auge en offrent de bons exemples en Normandie. Le thème est d'origine scandinave mais également influencé par les têtes plates de Poitou et Saintonge. Il est permis de se demander si les triangles évoquant des têtes qui marquent un rouleau torique du portail de Saint-Georges de Boscherville n'annoncent pas, avant les oeuvres de Castor, la création de cette formule en Normandie.

Si le décor géométrique est alors d'une vogue récente, l'une des tendances majeures de la sculpture de cette période s'inscrit dans la continuité des oeuvres très élégantes, ornées en méplat de motifs liés aux styles de l'enluminure, que l'on voyait dès 1040-1050 à Jumièges et vers 1080-1090 à Saint-Ouen de Rouen, Goult, Lonlay(9). Cet art,



11 *Brucheville. Portail*



12 *Caen. La Trinité.
Chapeau de l'abside.*



13 *Canterbury. Cathédrale.
Chapiteau de la crypte*



14 *Caen. Saint-Etienne.
Nef. Chapiteau de la coursière nord.*

également présent dans la tradition anglo-saxonne, va connaître des deux côtés de la Manche un essor considérable. Les deux premiers jalons sont ceux de Canterbury (crypte de la cathédrale, peut-être achevée dès 1099)(10) et de l'abside de la Trinité de Caen: thèmes fantastiques, motifs animaliers issus d'un bestiaire, signes du Zodiaque s'inspirant de manuscrits comme le Physiologus dont une adaptation en langue française sera réalisée vers 1121 par Philippe de Thaon(Fig. 12 et 13). En Normandie, des sculptures issues de ce style se verront dans les coursières de Saint-Etienne de Caen (Fig. 14), lors du remaniement en vue du voûtement, et, vers 1125-40, à Carentan (vestiges de la croisée du transept romane), Brévands, Magneville. Un style comparable se retrouve sur quelques tympan à Authie, Colleville (Fig.15), Trévières. C'est dans la même optique qu'il convient de considérer l'atelier de Bayeux (écoinçons de la nef, vers 1120) et de Saint-Gabriel, malgré l'apport supplémentaire d'influences nordiques dans le traitement des formes (Fig.16).

En Angleterre, ce courant, étudié par G. Zarnecki(11), est encore plus tenace, jalonné par les ateliers de Canterbury, Worcester, Romsey (2° campagne), Steyning, Durham (portail nord de la cathédrale), Reading Abbey, et Hyde Abbey (Winchester) (Fig. 18). Avec ces deux derniers ensembles de sculptures, seuls vestiges d'édifices maintenant détruits, nous atteignons à un véritable sommet dans le raffinement des motifs et la science du modelé nuancé. S'il ne subsiste plus rien de Reading Abbey, fondée en 1121 par Henri 1er et confiée aux moines de Cluny, quelques chapiteaux provenant du cloître illustrent la sculpture de cette abbaye vers 1130. Au décor de masques engoulant des tiges et aux feuillages issus de l'enluminure s'ajoutent des corbeilles figurées ornées sur chaque face de saints personnages. La technique, malgré sa sûreté n'est pas aussi raffinée que celle de Hyde.

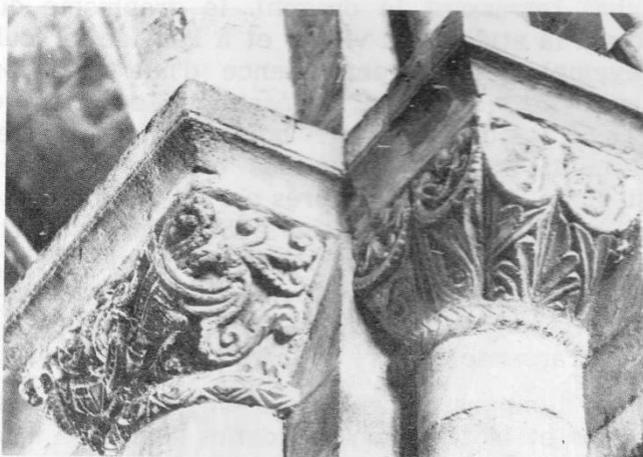
Jusqu'à une date récente, des oeuvres de qualité exactement comparables à celles de Hyde étaient inconnues en Normandie. On pouvait certes, comme nous l'avons fait en 1985, rapprocher certains motifs de ceux de Magneville, mais avec une différence considérable dans l'habileté de l'artiste. Or les fouilles récentes de Saint-Julien de Caen, sous la direction de Jean-Yves Marin, ont permis de dégager quelques chapiteaux et frises d'un intérêt considérable à notre avis. Le modelé des végétaux associés à des tiges perlées (Fig. 19) est sans équivalent connu dans la région, les chapiteaux les plus proches, dans les coursières de la Trinité de Caen, étant beaucoup plus sèches. En revanche il suggère d'étroites comparaisons avec les chapiteaux de Hyde. Ces derniers sont datés vers 1130. Pour Saint-Julien nous n'avons pas de mention de l'église avant 1160, mais cela ne signifie pas que l'église n'existe pas auparavant. L'antériorité des oeuvres de Hyde est cependant probable. Cette découverte pose le problème de l'existence, à chaque période considérée, d'un parallélisme frappant entre les ateliers de Caen et ceux d'outre-Manche. Vers 1100 nous avons la certitude de rapports étroits entre l'atelier de la crypte de Canterbury et celui de l'abside de la Trinité de Caen, avec une légère antériorité du premier. De même il existe une parenté presque totale entre le décor des coursières de l'Abbaye-aux-dames vers 1130 et celui des parties remaniées de la chapelle Saint-Anselme à Canterbury que nous situons vers 1130-40 au plus tard en raison de leur extrême similitude avec celles de Caen, elles-mêmes antérieures au décor de Bernières ou de Creully (vers 1140). Enfin, dans



15 Colleville. Tympan



16 Bayeux. Cathédrale. Nef.
Relief d'un écoinçon des grandes arcades.



17 Romsey.
Abbatiale.
Chapiteaux.



18 Winchester. Chapiteau
provenant de Hyde Abbey



19 Caen. Frise provenant de Saint-Julien.
Musée de Normandie

des conditions mal connues à cause de la rareté des vestiges retrouvés, l'art très raffiné des sculpteurs de Winchester vers 1130 s'est transmis aux ateliers caennais. Il semble ainsi que Caen ait joué dans le domaine de la sculpture un rôle de centre artistique majeur au cours du XII^e siècle en étroits contacts avec les ateliers du sud de l'Angleterre.

Le graphisme et le traitement de surface raffinés qui marquent ce courant ne puisent pas toutes leurs sources dans l'art des manuscrits. Il s'y mêle parfois, comme dans le cas des sculptures de Bayeux ou de Saint-Gabriel, des éléments d'origine nordique, anglo-scandinave. A partir des années 1090-1100 et pendant tout le règne d'Henri I^{er}, la force des résurgences scandinaves dans la sculpture architecturale constitue un trait marquant de l'art de cette période. Ce sont, vers 1090, les entrelacs des chapiteaux de Lion-sur-mer, les entrelacs plus filiformes et directement liés à l'art scandinave des églises de Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Côme du Mont, les monstres à terminaisons de tiges entrelacées de Tilly-sur-Seulles ou de la travée occidentale de la Trinité de Caen (reprise peu après 1130) ou encore les petits chapiteaux à figures animalières grêles d'Authueil (Orne, vers 1100). L'apport nordique est naturellement plus aisément discernable en Angleterre où le portail de Kilpeck, les chapiteaux de Kirkburn (Yorks.), Castor (Northamptonshire), le dragon du linteau de Southwell Minster (Saint Michel terrassant le dragon), le graphisme du tympan de Knook lié à la fois à la stylisation viking et à l'art de la sculpture sur bois, sont autant d'exemples de la permanence d'une tradition issue de l'apport des établissements nordiques. Le problème des liens de cet art avec les techniques de sculpture sur bois mérite d'être posé. Cela est particulièrement frappant pour des oeuvres comme les chapiteaux de Martinvast ou de Tollevast élaborés par un groupe de sculpteurs également à l'oeuvre dans tout le Cotentin, à Bricquebec, Portbail, Barneville. En même temps, les mêmes sculpteurs peuvent s'inspirer, pour le dessin des motifs, de végétaux ou d'éléments floraux présents dans les manuscrits de l'époque, mais le traitement reste le même, plus graphique que plastique, et transposé de l'art de la sculpture sur bois.

Si les tympanes restent rares en Normandie, ils sont plus fréquents en Angleterre et la tradition des dalles sculptées insérées dans les parois se maintient de part et d'autre de la Manche jusqu'à la fin de l'époque romane. Tous les styles précédemment évoqués s'y retrouvent, depuis les motifs animaliers élégants issus à la fois de l'ornementation des manuscrits et de lointaines réminiscences scandinaves (tympanes de Colleville, d'Authie), jusqu'à des scènes figurées plus complexes, notamment dans les années 1135-1140 (Chef-du-Pont, Pierrepont, Water Stratford..). Des recherches d'iconographie se remarquent vers la même date à Sainte-Croix de Saint-Lô, reconstruite au XIX^e mais conservant d'une part un décor de façade où des personnages enchaînent un monstre et des chapiteaux historiés de scènes jusqu'alors rares en Normandie (Pesée des Ames, châtiments diaboliques, scène de chasse, monétaire..). Une tendance similaire vers des créations iconographiques est notable très tôt de l'autre côté de la Manche: les chapiteaux de Hereford (Fig. 21) (vers 1110) offrent une Descente aux Limbes, des apôtres et un Christ bénissant, des anges traités dans un style nerveux encore marqué par l'influence anglo-saxonne; une corbeille de l'abbaye de Westminster présente un Jugement de Salomon (vers 1120), et c'est à Reading, vers



20 Ipswich. Dalle sculptée.
Saint-Michel combattant le dragon



21 Hereford. Chapiteau.
Descente aux Limbes



22 Rouen. Ms. 445. F° 40r



23 Psautier de St-Albans. F° 276.
Dieu insuffle son esprit à ses anges.
(Hildesheim. S. Godehard).
D'après Swarzenski

1130, qu'apparaît pour la première fois sur un chapiteau le thème du couronnement de la Vierge(13).

Peinture et arts précieux

Monuments et sculptures portaient des peintures. Parmi les vestiges conservés, citons le groupe des églises du Sussex (Clayton, Combes, Hardham..) liées au prieuré clunisien de Lewes. Enfin l'un des caractères marquants de la sculpture du domaine anglo-normand est la présence constante de liens stylistiques entre la sculpture sur pierre et l'ornementation propre aux arts précieux. Vers la fin du XI^e siècle, les chapiteaux de Goult ou de Lonlay offrent une transposition dans la pierre du style propre aux enluminures de Préaux. Peu après les chapiteaux de la crypte de la Trinité de Caen sont liés à l'art du scriptorium de Saint-Ouen de Rouen tandis que ceux de Fécamp offrent les motifs propres aux enluminures du scriptorium voisin. Le même phénomène est visible à Canterbury où un parallélisme existe entre les sculptures de la cryptes et le décor des manuscrits de la cathédrale et une démonstration semblable est valable pour Worcester. Les ivoires conservés sont moins nombreux mais permettent des comparaisons similaires avec la sculpture d'une part, avec les manuscrits d'autres part. Cette unité de style ornemental entre les différents domaines de la création artistique en un lieu et à un moment donné est particulièrement évidente dans le premier tiers du XII^e siècle, période d'activité intensive des enlumineurs dans les monastères de Normandie et d'Angleterre. Issue d'une longue tradition, l'enluminure pratiquée dans les grands scriptoria (Canterbury, Winchester en Angleterre, Rouen, Fécamp, Préaux, le Mont-Saint-Michel en Normandie) continue à bénéficier de l'impulsion donnée au XI^e siècle. Les styles restent assez différenciés d'un centre à l'autre et pour fournir d'intéressants parallèles entre sculpture et enluminure comme c'est le cas à Fécamp et Canterbury. La souplesse illusionniste et le graphisme nerveux de l'enluminure anglo-saxonne disparaissent au profit d'un trait plus dur, plus cerné, marqué par l'influence de l'art roman continental. Les scriptoria de Fécamp et du Mont-Saint-Michel réalisent quelques chefs-d'oeuvres (Rouen, ms. 445 (Fig. 22), Avranches, ms. 210). Celui de Saint-Evroul définit un style très particulier à trait fort et motifs de petites têtes sans menton empruntées à l'art d'outre-Manche. Mais c'est en Angleterre que sont réalisés les plus beaux manuscrits, comme le Psautier de Saint-Albans ou le Psautier de Shaftesbury. Les ivoires et les oeuvres d'orfèvrerie qui subsistent de nos jours témoignent d'un même raffinement dans un style ornemental similaire. Citons entre autres chefs-d'oeuvre, les plaques d'ivoire du Victoria and Albert Museum (vers 1120), une crosse conservée au musée de Cluny, et le chandelier de Gloucester commandé par Pierre, abbé de Gloucester, entre 1107 et 1113.

Notes

(1) Ouvrages généraux sur l'art de cette époque, T.S.R. BOASE, **English Art 1100-1216**, Oxford 1953, G. WEBB, **Architecture in Britain. The Middle Ages**, Harmondsworth, 1956, L. STONE, **Sculpture in Britain. The Middle Ages**, Harmondsworth, 1953. **English Romanesque Art**, Exposition Londres, 1984, **Les siècles romans en Basse-Normandie**, exposition, Caen 1985. **British Archaeological Assoc. Conference**

Transactions: volumes consacrés chacun à un édifice (Worcester, 1975, Ely, 1976, Durham 1977, Canterbury 1979, Winchester 1980, Gloucester et Tewkesbury, 1981, Lincoln, 1982..). D. PARK et C. NORTON ed. **Cistercian Art and Architecture in the British Isles**, Cambridge 1985.

(2) Sur l'architecture normande et anglo-normande, outre les ouvrages déjà cités: V. RUPRICH-ROBERT, **L'architecture normande**, Paris 1883, A.W. CLAPHAM, **English Romanesque Architecture after the Conquest**, Oxford 1934, L. MUSSET, **Normandie romane, T.I et II**, La Pierre-qui-Vire, 1967 et 1973, J. BONY, **La technique normande du mur épais**, dans **Bulletin Monumental** 1938, p.153-188, R. GEM, **L'architecture préromane et romane en Angleterre**, dans **Bulletin Monumental**, 1984, p. 258-272.

(3) P. HELIOT, **Les antécédents et les débuts des coursières anglo-normandes et rhénanes**, dans **Cahiers de civilisation médiévale**, II, 1959, p. 429-443.

(4) S. GARDNER, **The Nave Galleries of Durham Cathedral**, dans **The Art Bulletin**, 1982, p.564 et suiv.

(5) Sur Lessay, Y.M. FROIDEVAUX, M. LELEGARD, **L'abbaye de Lessay**, dans **Les Monuments Historiques de la France**, 1958 (N° spécial consacré à l'étude et à la restauration de l'abbatiale), J. TARALON, **La restauration de l'abbatiale de Lessay et ses conséquences sur le plan archéologique**, dans **Bul. de la Soc. des Antiquaires de France**, 1959, p.186-189.

(6) J. JAMES, **The Rib-Vaults of Durham Cathedral**, dans **Gesta**, XXII/2, 1983, p.135-147. Sur les premières voûtes d'ogives rappelons les études désormais classiques de J. BILSON, **The Beginnings of Gothic Architecture**, dans **Journal of the Royal Institute of British Architects**, 3° série, VI, 1898-1899, p. 259-269 (trad. in **Revue de l'art chrétien**, 1901) et de M. AUBERT, **les plus anciennes croisées d'ogives**, dans **Bulletin Monumental**, 1934, p.5-67 et 137-237.

(7) A. PUGIN, **Architectural Antiquities of Normandy**, Londres, 1827, pl.II.

(8) M. BAYLE, **La Trinité de Caen**, Paris-Genève 1977, p.130-132 et **Les origines et les premiers développements de la sculpture romane en Normandie**, Thèse d'Etat dact, Paris 1988, p. 577 et suiv. Ouvrage à paraître prochainement, ed. Art de Basse-Normandie, Caen.

(9) M. BAYLE, **op.cit.**

(10) D. KAHN, **Canterbury Cathedral and its Romanesque Sculpture**, Londres 1991.

(11) G. ZARNECKI, **Regional Schools of English Sculpture in the Twelfth Century**, Thèse Londres 1951, **English Romanesque Sculpture 1066-1140**, Londres 1951, **Studies in Romanesque Sculpture**, Londres 1979. Voir aussi les notices du Catalogue d'exposition 1984 cité en n.1.

(12) Sur les chapiteaux de Reading et leur datation, **English romaneseque Art**, expo. Londres 1984, notice N°127. Pour ceux de Hyde Abbey, id. notice 128.

(13) G. ZARNECKI, **Studies..**, chp. V.

Bernard BECK

Professeur de classes préparatoires, Lycée Malherbe, Caen

LES FORTERESSES D'HENRI BEAUCLERC

A la mort du duc Guillaume à Rouen, en septembre 1087, l'aîné, Robert, reçut la Normandie et le second, Guillaume le Roux, l'Angleterre. Henri, le plus jeune des fils, n'obtint qu'une importante somme d'argent.

Mais une année ne s'est pas écoulée que la rivalité des deux aînés a permis au cadet de prendre en gage le Cotentin et l'Avranchin. Il en a tout de suite fortifié les châteaux ainsi que le rocher de Saint-Michel au péril de la mer.

Querelles, réconciliation. La première croisade lance Robert Courteheuse sur les chemins de l'Orient et fait de Guillaume le régent du duché ... jusqu'à ce malencontreux accident de chasse dans la New Forest. Trois jours plus tard, Henri s'est emparé du trône d'Angleterre.

L'accord d'Alton scelle un nouveau partage. Robert renonce à la couronne d'Angleterre, Henri au duché de Normandie, exception faite de la forteresse de Domfront. Cinq ans plus tard, l'incurie de Robert détermine l'intervention d'Henri dans les affaires du duché. La victoire de Tinchebray, en septembre 1106, lui livre, avec la Normandie, tout l'héritage du Conquérant.

Trente années de règne, marquées par l'affirmation du pouvoir royal et la réduction des grands féodaux, ont-elles aussi modifié profondément l'architecture militaire, ces châteaux-forts symboles en Normandie de la puissance, des privilèges et de l'autorité des Ducs ?

Les châteaux du XI^e siècle.

Des règnes de Robert le Libéral et de Guillaume le Conquérant la classe militaire des chevaliers a souvent conservé, en 1100, les rudimentaires résidences de terre et de bois. Fragiles en apparence, leurs fossés, leurs remparts gazonnés, leurs palissades, leur motte et leur donjon de bois offrent pourtant de suffisants obstacles aux petites troupes d'archers et de cavaliers dépourvus d'engins de siège.

- Au premier niveau, les maisons-fortes, parfois isolées par une rivière, un marais, un escarpement. Tel peut-être "l'hostel" d'Hubert de Ryes dont Wace fait mention (1), tels sans doute le manoir de Mirville en Seine-Maritime dans son premier développement (2), ou la ferme fortifiée de Noyen-sur-Sarthe (3). Au XII^e siècle, la pierre y a remplacé partiellement le bois. Le "château" d'Hugues Wac, à Rubercy dans le Bessin, témoigne de la permanence de cette architecture élémentaire jusque dans les premières années du règne d'Henri II Plantagenêt (4).

- Les enceintes castrales héritent d'une longue tradition défensive qui remonte aux temps préhistoriques. Les plus simples

ne sont que de petites forteresses circulaires ou elliptiques enfermées dans un rempart de terre et une palissade de pieux. Sous l'abri du talus, des halles de torchis à l'usage d'habitation, de casernements, de cuisines, d'écuries, ... , à Urville, Bretteville-sur-Laize, Saint-Germain-de-Montgommery (Calvados), Sainte-Croix de Buchy, Notre-Dame de Gravenchon (Seine-Maritime), Brionne (Eure) (5).

Depuis le milieu du XI^e siècle, un mur de pierre s'est parfois substitué aux défenses de bois : à La Roche-Mabile, au Plessis-Grimoult (6). Cent ans plus tard ce type de forteresse existe encore, par exemple à Audrieu, ou au Château-Ganne (Calvados).

À une échelle très supérieure, les Ducs normands ont, pour leurs fortes garnisons, construit de grands camps fortifiés : Eu, Fécamp, Arques, Saint-Lô, Monfort-sur-Risle, puis à l'époque du Conquérant, aux environs de 1050, Bonneville-sur-Touques, Lillebonne, Caen (7).

- Les mottes féodales sont la famille la plus répandue. Châteaux de terre et de bois également, surgis à l'aube de l'an mille dans le chaos de la féodalité naissante, associant une tour de charpenterie dressée sur son éminence tronconique, et une basse-cour ceinte d'un fossé, d'un talus, d'une palissade. L'archéologie en a mis à jour en maint endroit les structures et les dispositions. Dans l'Orne, les plus connues de ces mottes féodales sont Almenêches, Annebecq, Bailleul, Courtménil, La Fresnay-au-Sauvage, La Lande-Patry, Montgaroult, Moulins-la-Marche, Neuville-sur-Touques, Pointel, Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Nicolas-des-Laitiers, Sainte-Eugénie, Sainte-Honorine-la-Guillaume, Survie, Taillebois, etc... (8).

Comparée à l'architecture religieuse de la Normandie qui dans le même temps élève les impériales abbaciales de Bernay, Jumièges, Saint-Etienne de Caen, l'architecture militaire apparaît bien archaïque. La faiblesse des techniques de siège et la débilité de la poliorcétique peuvent seules expliquer la persistance de ces châteaux de terre et de lices en cette fin du XI^e siècle. Pour s'en emparer on n'use encore que de béliers de bois, de crochets de fer, d'échelles, de torches, de patience et de ruse. Habilement multipliés et groupés, ils jouent encore en 1100 un rôle stratégique : ainsi les fortifications du Saonnois (région de Mamers, Sarthe), élevées ou réparées par Robert de Bellême à la fin du XI^e siècle, pour protéger sa vicomté contre les attaques des comtes d'Anjou. Un passage d'Ordéric Vital (9) et surtout l'analyse historique et archéologique de Philippe Siguret (10) en indiquent l'implantation, l'importance et l'efficacité. Groupés en une châtelainie, ces petits fortins avaient été fieffés à un vassal, Guillaume Pantholf. Mabile de Bellême eut le tort de l'en déposséder : Guillaume se vengea en l'assassinant dans son lit, au château de Bures, une nuit de l'an 1082 (11).

Au milieu du XII^e siècle, Henri II Plantagenêt aura encore recours à ce système défensif en apparence rudimentaire pour verrouiller les marches de son duché face à la vicomté de Dreux (le Fossés du Roi, à Bonsmoulins-sur-l'Iton).

- La combinaison de l'enceinte castrale, du mur de pierre et de la motte a introduit à la fin du XIe siècle un château de type particulier, rare en Normandie car on ne le rencontre qu'à Gisors (Eure), et Vatteville-la-Rue (Seine-Maritime), mais fréquent en Angleterre (par exemple Arundel ou Windsor) au point d'y recevoir le qualificatif de "shell keep".

Les premiers donjons de pierre.

Il y a pourtant longtemps que les architectes de talent ont mis au point un modèle de forteresse plus perfectionné : le donjon de pierre. D'abord bâti au milieu d'un centre urbain pour assurer la protection du prince, puis dressé sur une motte ou au bout d'un éperon. Flodoard et Richer mentionnent celui que fit construire à Laon, au milieu du Xe siècle, le roi carolingien Louis d'Outremer (12). Le jeune Richard Ier de Normandie s'en évada avec la complicité du balistier Yves de Creil, considéré comme l'ancêtre de la lignée des Bellême. Le turbulent comte d'Anjou Foulque Nerra édifia à son tour en 994 le gros donjon de Langeais (Indre-et-Loire), que l'on considère comme le prototype du donjon quadrangulaire, puis multiplia ce genre de forteresse le long de lignes stratégiques opposées à la Bretagne, à la Touraine, au comté de Blois (13). Ses successeurs Geoffroy Martel et Foulque le Réchin ajoutèrent Semblançay, Montrichard, Sainte-Maure, Etableaux, Le Grand-Pressigny, Loches dans la seconde moitié du XIe et au début du XIIe siècle.

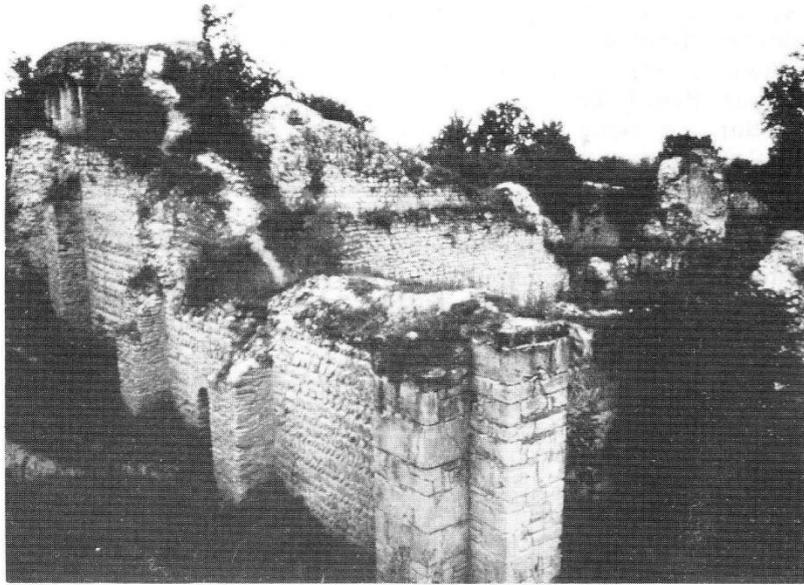
La Normandie est aussi le berceau de cette architecture nouvelle. Le duc Richard Ier (942-996) vers la fin de son règne, a fait élever à Bayeux une tour de pierre, et à Rouen une grosse fortification de maçonnerie et de bois, renforcée de tourelles d'angle et commandée par une tour centrale. La Tapisserie de Bayeux nous en restitue une image assez fidèle. Mais le donjon normand le plus célèbre reste la formidable tour d'Ivry, édifiée vers 990 sous les ordres d'Aubrée de Canville et de Raoul d'Ivry par un maître maçon d'origine française, Lanfroi. Sa possession n'a cessé d'être, pendant deux siècles, l'objet de convoitises et le prétexte de querelles et de meurtres (14). Il en reste encore aujourd'hui d'impressionnants vestiges.

Pourtant, pendant 70 ans, et tandis que l'Anjou se couvre de ses donjons romans, la Normandie restera attachée à ses mottes féodales, à ses enceintes castrales, à ses terrassements. Et si la pierre fait son apparition, c'est sans modification du plan et des structures des forteresses en bois.

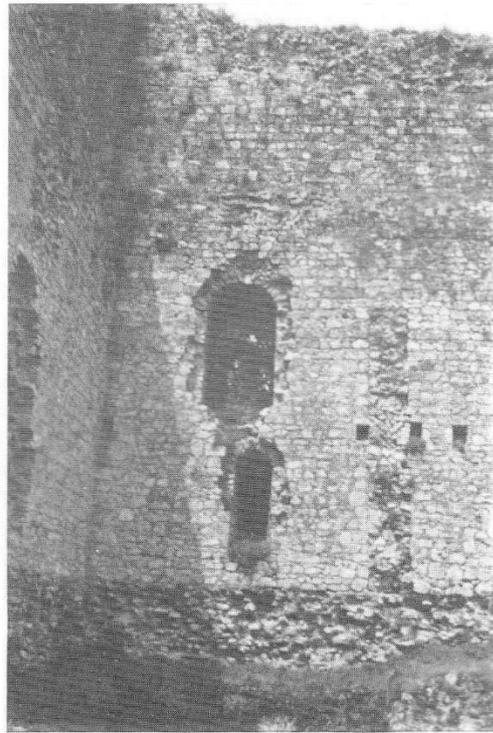
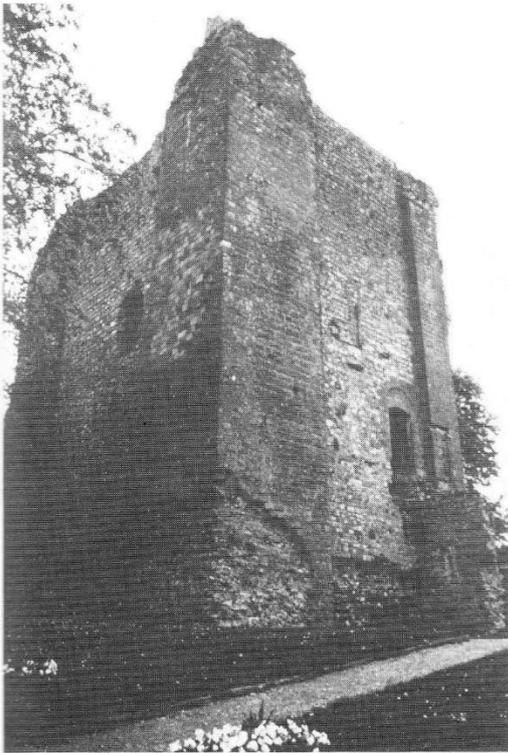
Quels événements peuvent réorienter l'architecture militaire en cette fin du XIe siècle ?

La conquête de l'Angleterre.

Pour surveiller le pays, Guillaume y a multiplié les mottes et les enceintes. Mais à Londres, après s'être d'abord satisfait d'une fortification légère appuyée au mur du vieux castrum romain, sur la rive de la Tamise, il fait édifier douze ans plus tard (vers 1077) par Gondulphe du Bec, disciple de Lanfranc, prieur de Saint-Etienne de Caen, puis évêque de Rochester, une



Ruines du Donjon d'Ivry (990) - Eure



Donjon de Domfront (intérieur)

grosse tour carrée de plan quadrangulaire, cantonnée de quatre tourelles, et destinée à servir de forteresse et de résidence royale. Cette "Tour de Londres" s'inspire probablement du château ducal de Rouen, édifié par Richard Ier et profondément modifié aux XIIe (par Henri Beauclerc) et XIIIe siècles (par Philippe-Auguste). Sur le même schéma, Guillaume fit encore bâtir le donjon de Colchester (Essex). Pour la première fois la science acquise par les architectes monastiques (Gondulphe a dirigé avec Lanfranc la construction de l'abbatiale de Saint-Etienne de Caen) est mise au service de l'architecture militaire. Le modèle roman triomphe désormais en Angleterre : Westminster Hall (Guillaume le Roux, fin XIe), Rochester (vers 1120), Hedingham (Essex, vers 1130-40), Rising (Norfolk, vers 1150) etc ...

Les premiers progrès de la poliorcétique.

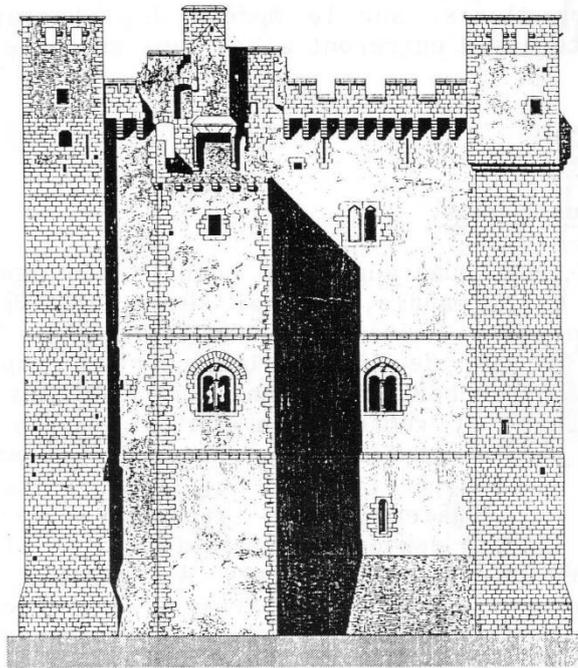
Après des siècles de stagnation, voire de régression par rapport par rapport à la science hellénistique et romaine, "l'artillerie" des machines de siège retrouve au crépuscule du XIe siècle le chemin de l'innovation.

"le roi de France (Philippe Ier) et le duc de Normandie (Robert Courteuse) assiégèrent Bréval (près de Bonnières-sur-Seine) et battirent cette place pendant près de deux mois. (On a là un témoignage de l'efficacité d'un siège au XIe siècle !) Robert de Bellême amena un ingénieur habile (mais anonyme hélas) dont les grands talents servirent beaucoup aux Chrétiens pour prendre Jérusalem (lors de la première croisade, en 1099). Cet homme construisit des machines qu'il fit pousser sur des roues au pied des fortifications de l'ennemi; il lança des pierres énormes sur la place et les assiégés; il montra comment il fallait livrer les assauts pour détruire le retranchement et les palissades qui entouraient le fort; il renversa le comble des maisons sur les habitants et par tant de calamités força l'ennemi à se rendre" (Ordéric Vital -15-).

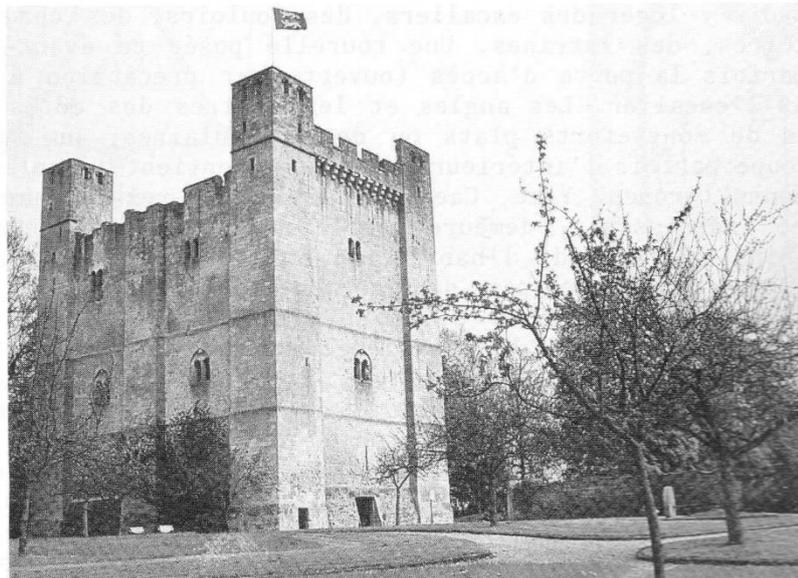
Tours roulantes et balistes viennent de se perfectionner et l'habile ingénieur de Robert de Bellême a peut-être inventé les pierriers, engins à contrepoids plus redoutables que les catapultes romaines et pouvant manoeuvrer par tous les temps.

Les structures de bois sont dépassées et seules les maçonneries sont capables d'offrir la résistance nécessaire. C'est dès lors une course de vitesse entre les techniques offensives de l'artillerie mécanique et les moyens défensifs des murailles et des tours. En 1147, au siège de Lisbonne, après avoir essayé pendant cinq mois d'enlever la ville aux Maures, Alphonse Ier de Portugal, fils d'Henri duc de Bourgogne, fait intervenir décisivement les premiers trébuchets. Ces énormes frondes, dont une grande huche fait contrepoids, sont alors capables de projeter à deux cents mètres des quartiers de roche. A la fin du XIIe siècle, les ingénieurs de Richard Coeur-de-Lion et de Philippe-Auguste portent l'artillerie mécanique à son point de perfection en inventant les mangonneaux (fronde à balancier lançant des boulets de pierre).

Pendant une partie du XIIe siècle les donjons romans quadrangulaires, dont Henri Beauclerc s'est fait une spécialité,



*Le Donjon de Chambois
par Ruprich-Robert*



Chambois - Orne

ont pu résister aux premiers engins. Mais à ces derniers, il faut une fois de plus adapter l'architecture militaire : tours cylindriques, fortifications ramassées, multiplication des obstacles et des glacis, sur le modèle des châteaux de Terre Sainte. Les forteresses entreront alors dans un nouvel âge.

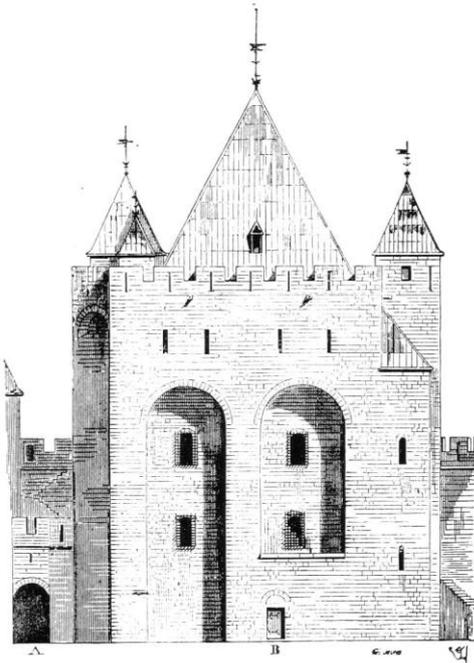
Les donjons romans.

La grande tour quadrangulaire connaît son âge d'or entre 1080 et 1180. En Normandie, le roi Henri Ier Beauclerc est incontestablement leur promoteur, dans les années 1120. Après avoir renforcé la tour de Rouen d'une courtine supplémentaire, "il fit faire, écrit Robert de Torigni, un très haut donjon dans le château de Caen, et renforça en hauteur le mur de ce même château que son père avait fait construire. Il laissa le rempart de la ville tel que son père, le roi Guillaume, l'avait élevé. Il renforça aussi le château qu'on appelle Arques de façon extraordinaire, avec un donjon et des remparts. Et il fit de même aux châteaux de Gisors, de Falaise, d'Argentan, d'Exmes, de Domfront, d'Ambrières, de Vire, de Gavray et de Vernon" (16).

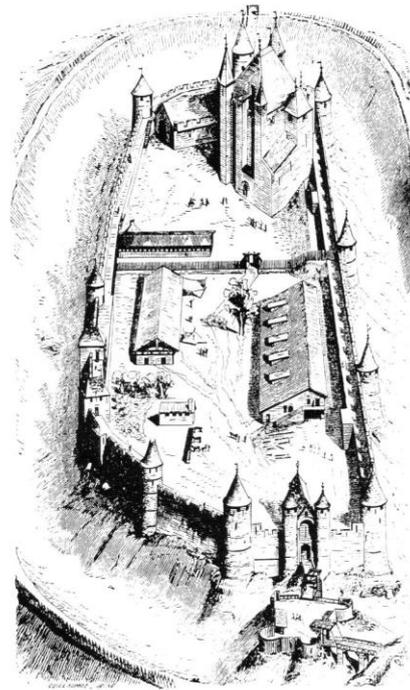
Les donjons romans d'Henri Beauclerc sont parfois des tours de faible superficie, n'ayant guère pu servir d'habitation permanente (Vire par exemple, dont les côtés intérieurs ne dépassent pas 9 m), plus souvent une tour de grande emprise dont la fonction résidentielle s'ajoute à la fonction militaire.

Leurs caractères communs : des murs épais (4 m maximum), pour pouvoir y loger des escaliers, des couloirs, des chambres, des oratoires, des latrines. Une tourelle posée en avant-corps abrite parfois la porte d'accès (ouverte par précaution au 1er étage) et l'escalier. Les angles et les centres des côtés sont renforcés de contreforts plats ou demi-circulaires; un mur de refend coupe parfois l'intérieur en deux et soutient les plafonds de charpente (Arques, Vire, Caen, Falaise). Le rez-de-chaussée, obscur et inaccessible, demeure complètement clos. Au premier, les magasins. Au second, l'habitation du seigneur, divisée par des tentures, chauffée par des cheminées, éclairée par des fenêtres, parfois géminées (Falaise, Chambois) et que l'on aveugle en cas de péril. Au troisième, et quatrième étage quand il existe, les logements des fils, des hommes d'armes, des serviteurs. Les embrasures de tir sont reléguées au sommet : archères, créneaux du chemin de ronde qui couronne la tour. En serrant le donjon et sa motte, la basse-cour traditionnelle, sa palissade ou son mur d'enceinte, ses habitations, ses communs.

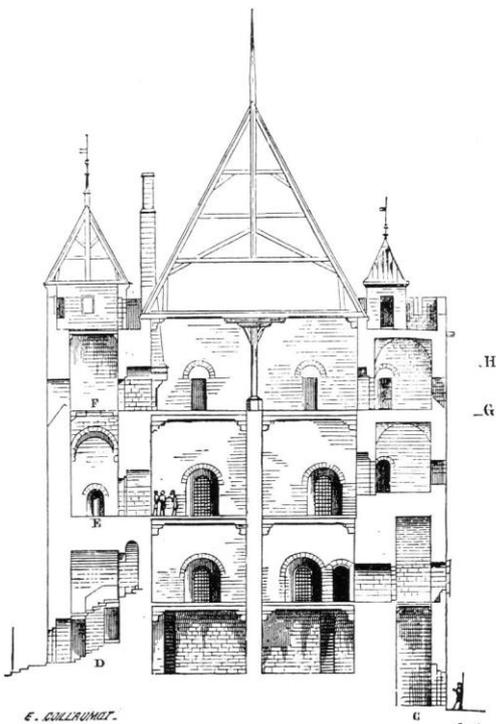
Le duc-roi n'est pas le seul à adopter cette architecture militaire, bien qu'il ait jalousement veillé (comme jadis son père Guillaume le Conquérant) à l'exclusivité du privilège ducal de fortification : Robert Ier de Meulan l'imita à Brionne, vers 1120-1130, Nicolas d'Estouteville à Valmont un peu plus tard, et Guillaume de Mandeville (mort en 1189) à Chambois.



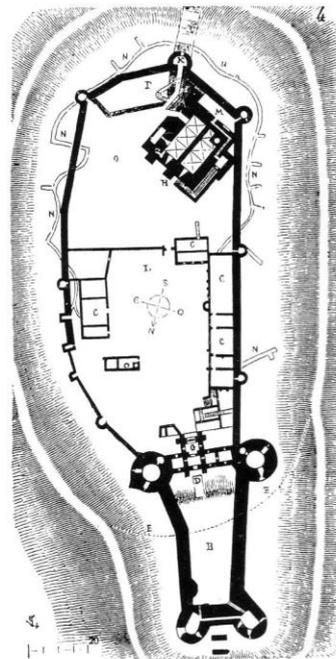
Donjon (reconstitution)



Vue générale (reconstitution)



Donjon (coupe)



Plan - La partie inférieure est un ajout postérieur

CHATEAU D'ARQUES
 Plans et dessins extraits du Dictionnaire d'Architecture de Viollet-le-Duc

En revanche, il n'est pas sûr que la forteresse ducale de Gavray ait possédé, du moins avant le XVe siècle et l'occupation anglaise, un donjon quadrangulaire. Les recherches archéologiques menées depuis dix ans par Jocelyne Mouton-Leparmentier n'ont encore découvert aucune construction importante contemporaine d'Henri Beauclerc (17). L'allusion de Robert de Torigni n'a donc pu être vérifiée.

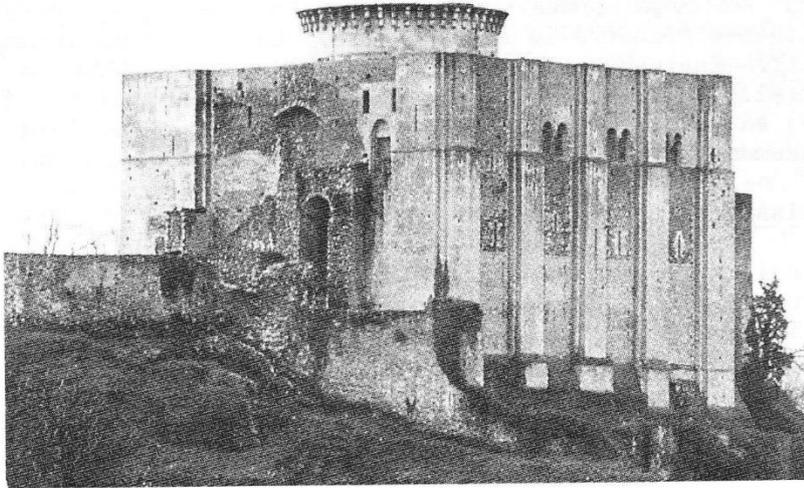
Pendant trois quarts de siècle, de 1080 à 1150, la masse passive de ces donjons romans constitue une cuirasse suffisante. Leur conception défensive est pourtant élémentaire, mais ils se gardent par l'épaisseur de leurs murailles, difficiles à ébranler, par la verticalité de celles-ci, non moins difficiles à escalader, d'autant plus que la motte ou le rocher en exagèrent la hauteur. Le conflit majeur qui va dresser l'une contre l'autre dans le dernier tiers du XIIe siècle les monarchies capétienne et plantagenêt, et leurs spécialistes du génie et de l'artillerie, les déclassera irrémédiablement.

Les tours de pierre ne sont pas toujours quadrangulaires. En fait, dès le XIe siècle, les donjons cylindriques ont retenu l'attention des architectes à Montdoubleau (Loir-et-Cher), fondation du comte Eudes II de Blois vers 1030, et à Fréteval, du à son successeur Thibaut III vers 1037-1040.

Robert de Bellême, adversaire d'Henri Beauclerc, mais conseiller militaire influent de ses deux frères aînés, a entrepris de renforcer à la fin du XIe siècle la frontière de l'Epte et le Vexin normand. La forteresse qu'il édifie à Gisors en 1097, sur une motte artificielle d'une vingtaine de mètres de hauteur, est un donjon octogonal (d'abord limité à un étage), aux flancs duquel il noue une chemise circulaire renforcée à intervalles réguliers de contreforts plats, destinés à porter des hourds et des bretèches de bois. A Château-sur-Epte, voisin et contemporain, le donjon est cylindrique, à trois étages, enveloppé d'une chemise. Mais ce modèle de "shell keep" n'a pas fait fortune en Normandie alors que l'Angleterre l'adopte et qu'on le retrouve dans les domaines normands d'Italie du Sud (tour de San-Marco-Argentano, Calabre, début XIIe).

Les résidences palatiales.

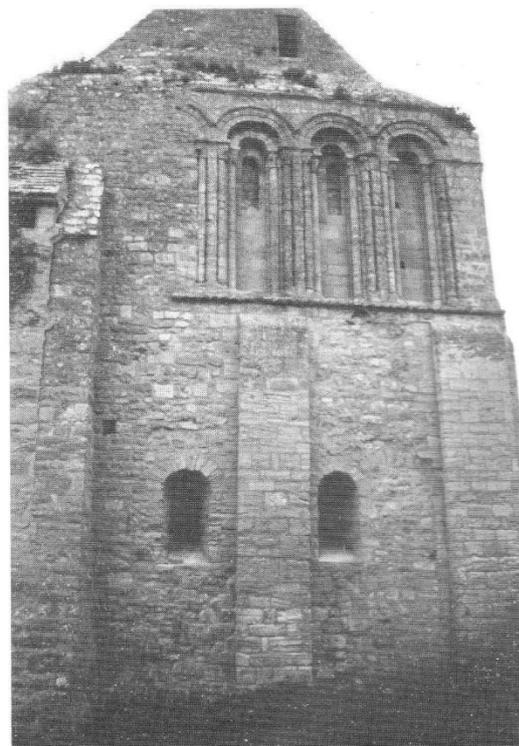
Le gros donjon roman, même civilisé à son second étage où le seigneur établit sa demeure, reste avant tout une fortification militaire mal adaptée aux fonctions régaliennes de la dynastie normande. Guillaume avait établi dans le château de Caen un "vieil palais" aux constructions fragiles et disparates. Henri, créateur d'une véritable administration royale (voir l'article de D.SPEAR), s'efforça aussi de définir une architecture palatiale capable d'abriter la cour royale et les assemblées de ses conseillers. C'est ainsi qu'il nous reste dans l'enceinte du château de Caen la grande "aula" désignée du nom de "palais de l'Echiquier". Le rez-de-chaussée n'avait que des fonctions domestiques; l'étage noble, porté sur un plancher, était destiné aux réceptions et aux conseils présidés par le Roi. De grandes baies en plein-cintre éclairaient celui-ci et l'on peut supposer que la belle porte décorée des motifs traditionnels



Falaise



Le donjon de Vire



*Aula XIIIe siècle.
Château de Beaumont-le-Richart
Englesqueville-la-Percée - Calvados*

du répertoire roman normand lui donnait accès, avant d'être reportée à sa place actuelle. D'autres châteaux durent avoir de pareilles salles d'apparat : Lillebonne par exemple, dont une lithographie a conservé le souvenir (18). Le château de Beaumont-le-Richart à Englesqueville-la-Percée (Calvados) possède une aula seigneuriale du XIIIe siècle en bon état et Beaussault (Seine-Maritime) en garde encore quelques vestiges. Partout ailleurs les agrandissements et les reconstructions les ont fait disparaître.

Naissance de la grande architecture militaire.

Les initiatives d'Henri Beauclerc ne se limitent pas aux seuls donjons romans. La tentative de Robert de Bellême à Gisors, tout autant que le perfectionnement des grandes enceintes ducales (Caen, Fécamp...) l'ont conduit probablement à repenser la construction des courtines et de leurs tours d'entrée ou de flanquement. En 1123 il reconstruit le château d'Arques, aux confins orientaux de son duché. Aux primitives structures de bois, il substitue alors le modèle roman du grand donjon quadrangulaire de quatre étages, mais il l'enveloppe également d'une longue muraille elliptique, flanquée d'une douzaine de tours, épousant le rebord de l'éperon et s'ouvrant par une grosse tour-porte. Il fait de même à Gisors sur les côtés Nord et Est (Henri II achèvera l'ouvrage sur les autres faces), ainsi qu'à Cherbourg (détruit aujourd'hui, mais que l'on connaît par les plans et les vues cavalières du XVIIe siècle). Dans ce dernier château, il disposa des tours de flanquement si nombreuses que leur intervalle ne dépassait pas "la longueur d'une lance", aux dires du chroniqueur du comte Geoffroy d'Anjou, venu l'assiéger en 1143 (19). Le donjon, dès lors isolé au milieu de l'enceinte ou parfois assis sur elle, n'est plus que l'ultime réduit de la défense et le principal obstacle est reporté sur la grande muraille extérieure et ses tours de flanquement, déjà régulièrement espacées à Cherbourg. Viollet-le-Duc y a vu, à Arques principalement, la naissance de la grande architecture militaire du Moyen-Âge.

Les architectes.

Si l'on connaît bien, grâce aux études de J. Boussard (20) et de R. Allen Brown (21) l'état-major de techniciens, d'ingénieurs et d'architectes qui seconda les trois premiers Plantagenêt (Henri II, Richard, Jean-sans-Terre) dans leur entreprise de construction de forteresses et d'investissement des places-fortes adverses, nous sommes par contre beaucoup plus mal renseignés pour leur prédécesseur, et il n'y a nulle mention qu'il ait pu disposer d'un service aussi développé. Toutefois quelques incontestables talents individuels se révèlent au tournant de l'an 1100 qui se mettent à l'occasion au service du souverain.

Gondulphe du Bec (au prénom d'origine italienne) apparaît vers 1050 dans l'histoire normande. Il se lie d'amitié avec Lanfranc qu'il suit du Bec à Saint-Etienne où, en qualité de prieur, il prend une importante responsabilité dans les travaux

de construction de l'abbatiale. Il suit son maître et ami en Angleterre et devient à Cantorbéry l'un des conseillers les plus influents de son état-major normand, avant d'être élevé en 1085 au siège épiscopal de Rochester. Sa science des constructions fut employée à la Tour de Londres, mais aussi à Rochester (la cathédrale et les habitations monastiques), et à Cantorbéry (22).

L'histoire retient encore au début du XIIe siècle le nom de Robert de Bellême. Ordéric Vital, qui pourtant le déteste, lui concède un incontestable génie militaire : "alors (en 1097) le roi Guillaume le Roux fit bâtir à Gisors un château très fort qui jusqu'à ce jour a servi de boulevard à la Normandie. Robert de Bellême, habile ingénieur, dirigea les travaux après avoir fait choix de la position". Et encore : "c'était un homme fin et rempli d'astuce, il était grand et fort, courageux et puissant sous les armes, éloquent mais très cruel... ingénieur ouvrier pour la construction des édifices et des machines, ainsi que des autres choses difficiles, inexorable bourreau quand il s'agissait de tourmenter les hommes" (23). Conseiller militaire de Guillaume le Roux et de Robert Courteheuse, il est, comme nous l'avons vu, l'un des premiers à perfectionner en Occident les techniques de siège autant que l'architecture des forteresses. Ses capacités ont servi aussi sa dévorante ambition, aux dépens du pouvoir ducal et des droits de ses voisins. En 1112, Henri Beauclerc le fit arrêter à Bonneville-sur-Touques et mit fin à sa redoutable puissance.

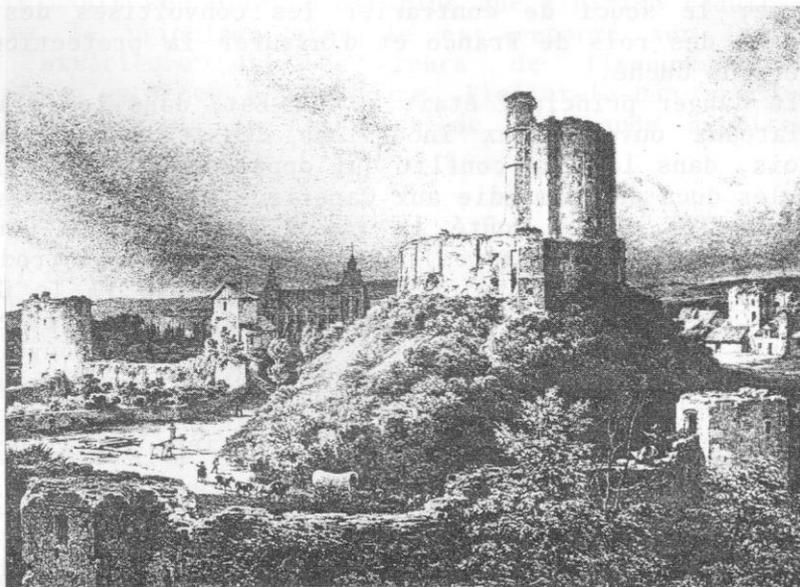
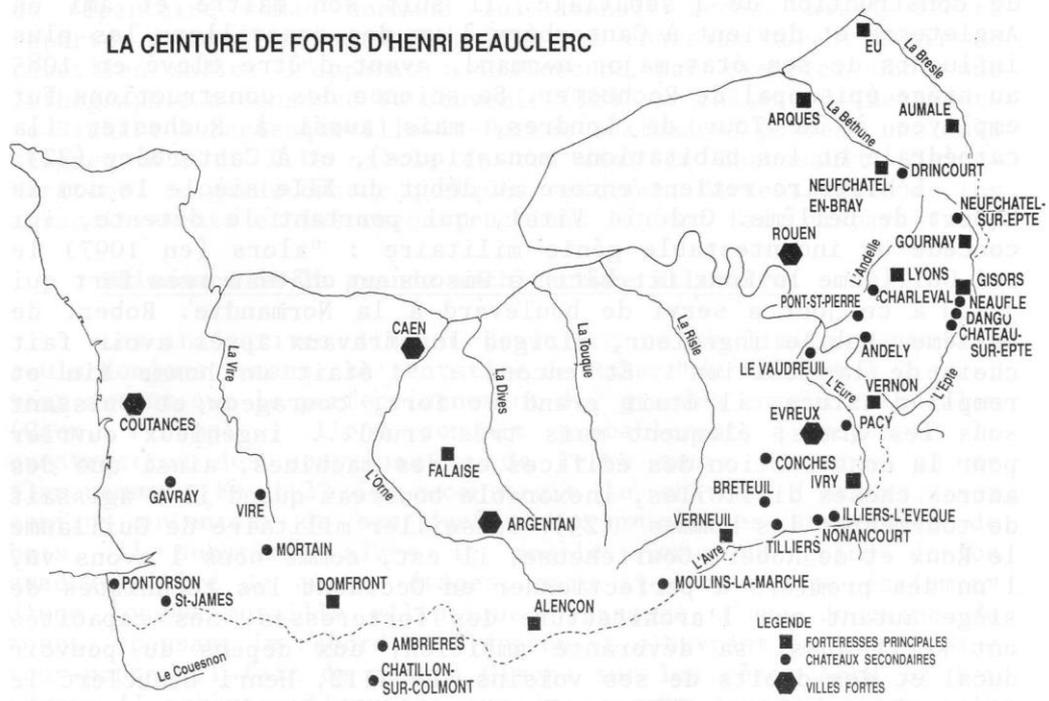
La frontière fortifiée de Normandie.

Héritier d'une tradition d'architecture militaire qui remontait à son aïeul Richard Ier, Henri eut, comme son père Guillaume, le souci de contrarier les convoitises des comtes d'Anjou et des rois de France et d'assurer la protection de la frontière du duché.

Le danger principal était au Sud-Est, dans les plaines et les plateaux ouverts aux incursions des troupes françaises. Toutefois, dans le long conflit qui oppose depuis la fin du Xe siècle les ducs de Normandie aux Capétiens pour la possession du Vexin (conflit qui a coûté la vie à Guillaume le Conquérant mortellement blessé à Mantes), le règne d'Henri introduit une sorte de rémission. Non point que le roi Louis VI le Gros ait renoncé à la politique de ses prédécesseurs, mais la mise au pas des grands féodaux est l'objectif prioritaire du pouvoir royal (Hugues du Puiset, Thomas de Marle) et ducal (Robert de Bellême, Amauri de Montfort, Galeran de Meulan ...). Cet armistice laissa à Henri le temps de perfectionner la frontière fortifiée de son duché.

Sous Richard Ier avaient été construits Ivry et Tillières, sous Guillaume, Neufmarché, Neaufle, Vernon et Breteuil, sous la régence de Guillaume le Roux, Gisors; Henri y ajouta la ligne fortifiée de l'Epte et de l'Avre et l'ébauche d'une seconde ligne sur l'Andelle (voir carte). Il faudra attendre le règne de Richard Coeur-de-Lion pour que l'ouvrage soit parachevé avec la construction du Château-Gaillard.

LA CEINTURE DE FORTS D'HENRI BEAUCLERC



Château de Gisors
 Extrait de : Nodier et Taylor,
 Voyages dans l'ancienne France - Paris 1825

"Le roi Henri fit construire de nombreux châteaux, tant en son royaume qu'en son duché. Ceux qu'il éleva aux frontières de la Normandie sont Drancourt, Neufchâtel-sur-Epte, Verneuil, Nonancourt, Bonsmoulins, Châtillon-sur-Colmont, Pontorson et d'autres... Tenant en ses mains les forteresses d'un grand nombre de ses barons, et aussi celles de quelques seigneurs limitrophes, Henri pour empêcher ceux-ci de s'appuyer sur elles et de troubler la paix de son empire, les renforça, comme si elles eussent été siennes; d'enceintes et de donjons. Bien des gens ignoraient les raisons du Roi et lui faisaient un reproche d'agir ainsi" (Robert de Torigni -24-).

Ayant gouverné d'une main ferme le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre, imposé la paix, "accablé, comme l'écrit Ordéric Vital, les comtes, les châtelains et tous ces audacieux tyrans pour briser leur volonté rebelle", le roi Henri n'avait pas prévu cependant la ruse de l'Histoire. Dans le raz de Barfleur, une nuit de novembre 1120, le naufrage de la Blanche-Nef engloutit les espérances de la dynastie normande et ruina les efforts de deux siècles.

NOTES :

- (1) : Wace, "Le Roman de Rou", édit. A.J. Holden et Picard, Paris 1970-73, vers 3687-88.
- (2) : Jacques Le Maho, la Motte seigneuriale de Mirville (XIe-XIIe siècles), recherches historiques et archéologiques, Rouen, Publications du Centre de Recherches Archéologiques de Haute-Normandie, 1984 et André Debord, Motte castrale et habitat chevaleresque, Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du doyen Michel de Boüard, Droz, Genève-Paris, 1982, pp. 83-89.
- (3) : "Qu'il soit connu de tous, présents et à venir, que moi, Eudes de Malicorne, surnommé l'Anier ... j'ai donné à l'abbaye Saint-Vincent (du Mans) une manse de terre située près du château de Noyen (sur Sarthe), avec une grande maison-forte, ceinte de toutes parts d'un profond fossé et d'une palissade de bois, pourvue aussi de magasins creusés dans le rocher, et les boeufs et récoltes qui s'y trouveront ..." Cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, charte d'Eudes de Malicorne, 1080-81. B.N. Ms Lat. 5444, f° 161, n° 384, col. 226-27.
- (4) : Claude Lorren, Le château de Rubercy, étude de la demeure principale (1150-1204). Archéologie Médiévale, VII, 1977, pp. 109-178.
- (5) : Michel de Boüard, Les petites enceintes circulaires d'origine médiévale en Normandie, revue Château-Gaillard, colloque des Andelys 1962, C.R.A.M., Univ. de Caen, 1964.
- (6) : Elisabeth Zadora-Rio, L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult, Arch. Médiév., t. 3-4, 1973-74.

- (7) : Le Musée de Normandie, à Caen, a réalisé plusieurs maquettes des états successifs du château de Caen. Voir aussi le catalogue de l'exposition "Les châteaux normands de Guillaume le Conquérant à Richart Coeur-de-Lion", Musée de Normandie, 1987.
- (8) : Joseph Decaens, La motte d'Olivet à Grimbosq (Calvados), résidence seigneuriale du XIe s., Arch. Médiév. XI, 1981, p. 167 et suiv.
Louis Coutil, Camps et mottes du département de l'Orne, Ann. des cinq départements de la Normandie, 1910.
- (9) : Ordéric Vital, "Historia ecclesiastica", Edit. Le Prévost, t. III, pp. 294-295.
- (10) : Philippe Siguret, Trois mottes de la région de Bellême, Péray, La Motte de Prez, Rivray, Château-Gaillard, colloque des Andelys 1962, C.R.A.M., Univ. de Caen, 1964.
- (11) : O. Vital, ouv. cit., t. II, p. 410.
- (12) : Flodoard, "Chronique des Francs (919-966)", Mémoires relatifs à l'Histoire de France, Paris 1845. et Richer, "Histoires", édit. Poinsignon, Rouen 1855.
- (13) : M. Degres, Le donjon de Langeais, Bulletin Monumental, 1970, p. 179 et suiv.
P. Lelong, Châteaux-forts de Touraine aux Xe-XIe s., Sté Arch. de Touraine, t. 37, 1972.
- (14) : Guillaume de Jumièges, "Interpolations de Robert de Torigni", VIII, 15. Edit. J. Marx, Rouen 1914, p. 288.
- (15) : O. Vital, ouv. cit., t. III, p. 415.
- (16) : Robert de Torigni, "Chronique", année 1123. T. I, édit. L. Delisle, p. 164.
- (17) : Jocelyne Mouton-Leparmentier, Le château de Gavray (Manche). Résultat des campagnes de fouilles, Arch. Médiév. 1990.
- (18) : J.S. Cotman, Architectural Antiquities of Normandy, Londres, 1820. Reproduit dans Histoire de la Normandie, sous la dir. de M. de Bouard, Privat, 1970, p. 113.
- (19) : Jean de Marmoutier, "Histoire de Geoffroy, comte d'Anjou et duc de Normandie", dans "Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise", édit. Halphen et Poupardin, 1913, p. 229.
- (20) : J. Bousard, Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt, Paris 1956.
- (21) : R. Allen Brown, Royal Castle building in England 1154-1216., English Historical Review LXX, 1955, p. 353 et suiv.
- (22) : Margaret Gibson, Lanfranc of Bec, Oxford 1978, pp. 155-156 et 175. R. Allen Brown, H. M. Colvin et A. J. Taylor, the History of King's works, The Middle Ages, Londres 1963, pp. 28-32.
- (23) : O. Vital, ouv. cit., Liv. X et VIII, t. IV, p. 21 et t. III, p. 300.
- (24) : Guillaume de Jumièges, ouv. cit., Liv. VIII, p. 309.



PENNY D'HENRI Ier BEAUCLERC
(FITZWILLIAM MUSEUM CAMBRIDGE)

Diamètre réel : 20 mm